

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 9 février à 12 h 15, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

Etaient présents : Camille POUPONNEAU - Brigitte HILLAT - Guillaume BEN - Denise CORTIJO - Miguel PAYAN - Maryline LOUIS LHOSTE - Denis LE BOT - Gilbert FACCO - Nathalie FAYE - Nathalie CROSTA - Bruno COSTES - Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Benoît RABIOT à Guillaume BEN – Laurence DEGERS à Gilbert FACCO – Honoré NOUVEL à Guillaume BEN – José SALVADOR à Denise CORTIJO – Corinne DUFILS JUANOLA à Miguel PAYAN – Franck DUVALEY à Denis LE BOT – Nicolas DELPEUCH à Nathalie FAYE – Laurence TARQUIS à Nathalie CROSTA – Yann KERGOURLAY à Brigitte HILLAT – Romuald BEAUVAIS à Miguel PAYAN – Rachel MOUTON à Maryline LOUIS LHOSTE – Fanny PRADIER à Camille POUPONNEAU – Marion JOUAN RENAUD à Nathalie FAYE – Benoît BEAUDOU à Camille POUPONNEAU – Gilles ROUX à Bruno COSTES – Nathalie NICOLAÏDES à Bruno COSTES – Didier KLYSZ à Odile BASQUIN

Secrétaire de séance : Guillaume BEN

Etaient présentes sans voix délibérative : Dorothee CAMPAGNOLLE, Directrice générale des services et Pascale FAGET, secrétaire de direction.

Madame Camille POUPONNEAU, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal et souhaite à l'ensemble des membres de l'assemblée ainsi qu'à leurs familles une bonne année 2021, et remercie les groupes de la minorité pour leur proposition concernant la tenue de cette réunion à 12h15 afin d'être exemplaire par rapport aux mesures liées au couvre-feu.

Avant d'entamer l'ordre du jour, elle expose à l'assemblée les différents changements intervenus au sein du Conseil municipal en janvier, à la suite de la démission de deux conseillères municipales.

Madame POUPONNEAU, Maire

Par lettres en dates des 11 et 18 janvier 2021, Mesdames Florence MAZZOLENI et Géraldine BON GONELLA, Conseillères municipales de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » m'ont présenté leur démission de leurs fonctions d'élues. Je tiens à les remercier pour leur investissement au sein de la commune durant ces dernières années.

Ainsi, considérant que le remplacement des Conseillers municipaux comporte un caractère automatique en vertu de la loi, les sièges vacants sont attribués de plein droit en fonction du positionnement qu'ils occupent sur la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » à :

- Monsieur Gilles ROUX
- Madame Nathalie NICOLAÏDES

Ils ne sont pas là mais je tiens à leur souhaiter une bonne installation au sein du Conseil municipal. Je sais que Monsieur ROUX a un peu d'expérience au sein du Conseil municipal et Madame Nathalie NICOLAÏDES une expérience assez riche au niveau professionnel et j'espère qu'ils mettront cette expérience au service de notre commune. Je vous charge Monsieur COSTES de leur souhaiter une belle arrivée de notre part.

Je vous propose de désigner Monsieur Guillaume BEN comme secrétaire de séance qui va procéder à l'appel. Après l'appel nominal, le quorum étant constaté, Madame le Maire déroule l'ordre du jour.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil municipal en date du 6 octobre 2020

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vais d'abord vous rendre compte des décisions que j'ai prises puisque vous m'en avez donné délibération. La première d'entre elles concerne un avenant sur le contrat Léo Lagrange puisque, vous le savez, cause Covid et premier confinement, aucun service n'a été réalisé sur la période allant de mars à mai. Nous avons réussi à négocier avec Léo Lagrange pour que nous soit refacturée ou reversée une partie de ce que nous avons payé sur ces deux mois puisqu'ils ont bénéficié eux-mêmes des aides de l'État pour leurs agents qui étaient à la maison. C'est un avenant de 75 538,77 euros qui vient donc en recettes dans les comptes de la commune.

La deuxième décision concerne un marché public pour la fourniture en électricité. Nous avons renouvelé ce marché. Cela concernait les puissances inférieures à 36 kWh et je tenais à vous dire que ce sont de bonnes nouvelles puisque sur ce nouveau marché que j'ai signé, le prix unitaire du kilowattheure passe de 6,81 euros à 4 955 euros, donc c'est moins cher. L'abonnement est aussi moins cher puisque nous étions à 3,80 euros hors taxes et nous passons à 2,06 euros hors taxes par mois, donc nous baissions assez considérablement aussi le prix de l'abonnement et nous avons souscrit à l'option énergie renouvelable qui nous permet pour 0,1 centime du kilowattheure de nous assurer que l'énergie provient d'une électricité renouvelable.

S'agissant de la troisième décision, je vous informe aussi avoir demandé les subventions pour l'école sur la partie tranche 2021 à la fois auprès de l'État et du Conseil Départemental dans les deux cas à hauteur de 300 000 euros.

La dernière décision concerne une vente de concession au cimetière Ensaboyo.

Voilà pour les quatre décisions dont je souhaitais vous rendre compte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Y avait-il des remarques à ce sujet ? Aucune ! Je vous propose de l'adopter et Monsieur BEN, comme à l'accoutumée, va vous faire passer l'émargement pour confirmer l'approbation de ce PV.

Je vous propose de commencer l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION : Conseil d'administration du CCAS – Élection des administrateurs membres du Conseil municipal.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous l'ai dit en début conseil, nous avons eu deux démissions. Madame MAZZOLENI était membre administratif du CCAS. Je vous rappelle que le CCAS est constitué comme suit :

- le Maire qui est Président de droit ;
- 8 membres issus du Conseil municipal ;
- 8 membres issus d'associations ou de personnalités de la société civile.

Comme Madame MAZZOLENI était membre de ce Conseil d'administration et qu'elle a démissionné, il nous faut donc reconstituer ce Conseil d'administration. Au vu du mode de calcul pour ce Conseil d'administration, si chacun des groupes avait déposé une liste, un groupe n'aurait pas été représenté au sein du Conseil d'administration du CCAS puisqu'avec deux membres dans votre groupe, Madame BASQUIN, vous n'auriez pas eu de poste au CCAS. Afin que l'ensemble des groupes soit représenté, j'ai proposé en Commission permanente que nous formions une liste unique qui, à partir du moment où nous nous mettons d'accord, tous les trois groupes, sur les 8 personnes, permet donc bien d'avoir une personne de chaque groupe représenté. C'est la liste que vous avez sous les yeux. Ce sont les 8 premiers. Cela a été vu en Commission permanente. Nous vous proposons en suivant de pouvoir donner 8 personnes supplémentaires pour nous éviter d'avoir à refaire cette élection si jamais nous avons d'autres démissions dans l'un ou l'autre groupe, mais simplement de pouvoir faire monter quelqu'un.

Voilà la proposition qui vous est faite. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de procéder au vote. C'est un vote à bulletin secret, c'est pourquoi vous avez des enveloppes devant vous. Je vous rappelle que vous devez voter aussi pour les procurations dont vous disposez et qu'il nous faut constituer un bureau.

Qui veut bien, dans le groupe minoritaire, constituer le bureau d'élection ? Merci Madame BASQUIN. Chez nous, quelqu'un aussi s'il vous plaît ? Allez Denise et toi, tu seras secrétaire. Nous avons donc nos deux scrutateurs.

Guillaume, je te propose de prendre la liste des présents et quelqu'un pourrait faire passer la boîte afin d'éviter que tout le monde se déplace aussi.

M. BEN, Adjoint au Maire

Il faudra vous déplacer avec vos stylos s'il vous plaît pour signer l'émargement. Nous commençons avec Camille POUPONNEAU.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous votez et en même temps vous émargez avec votre propre stylo pour vous et vos procurations. Je vous propose de dépouiller. Nous allons compter les enveloppes. Il doit y en avoir 29 et vous comptez également les bulletins. Il faut bien tout garder pour la préfecture. Avons-nous 29 bulletins exprimés ? Pas de nul ? Donc, 29 votes pour la liste.

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Denise CORTIJO
- Mme Marion JOUAN RENAUD
- M. Miguel PAYAN
- M. José SALVADOR
- M. Guillaume BEN
- Mme Brigitte HILLAT
- Mme Odile BASQUIN
- Mme Nathalie NICOLAÏDES.

Seront sur liste complémentaire en cas de démission :

- Mme Rachel MOUTON
- Mme Nathalie CROSTA
- M. Bruno COSTES
- M. Nicolas DELPEUCH
- M. Didier KLYSZ
- Mme Nathalie FAYE
- M. Denis LE BOT
- M. Romuald BEAUVAIS.

Bravo à eux. Je leur souhaite un bon travail au CCAS. Nous devons de nouveau réunir le CCAS et reprocéder à l'ensemble aussi puisque la composition a changé. Il nous faudra reprocéder à l'ensemble de l'élection de la Vice-Présidente et de la composition de la Commission permanente, etc. Ce sera, *a priori*, de mémoire, début mars.

Délibération n° 202102DEAC01 « CCAS »

Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Election des administrateurs membres du Conseil municipal

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée municipale que le Conseil d'administration du CCAS est composé du Maire qui en est le Président de droit et de 16 membres :

- 8 membres issus du Conseil Municipal, et
- 8 membres d'associations et de personnes de la société civile.

Les huit conseillers municipaux ont été élus le 9 juin 2020 sur une liste commune qui ne comportait pas de membres supplémentaires.

Madame Florence MAZZOLENI, Conseillère municipale de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » était administratrice du CCAS de la ville. Par courrier en date du 11 janvier 2021 elle a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Cette démission revêt un caractère définitif dès sa réception en mairie et a été transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;
VU la délibération n° 202006DEAC19 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 portant fixation du nombre d'administrateurs du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
VU la délibération n° 202006DEAC20-1 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 portant désignation des administrateurs issus du Conseil municipal ;
VU le courrier reçu le 11 janvier 2021 par lequel Madame Florence MAZZOLENI fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale ;
CONSIDÉRANT que Madame Florence MAZZOLENI était administratrice du CCAS ;
CONSIDÉRANT l'absence de candidats supplémentaires sur la liste commune déposée lors de l'élection du 9 juin 2020,
CONSIDÉRANT de fait l'impossibilité de pourvoir le siège devenu vacant, il convient de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres élus appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- PROCEDE à l'élection à bulletin secret des huit administrateurs issus du Conseil municipal.

La liste commune déposée est la suivante :

Denise CORTIJO
Marion JOUAN RENAUD
Miguel PAYAN
José SALVADOR
Guillaume BEN
Brigitte HILLAT
Odile BASQUIN
Nathalie NICOLAÏDES
Rachel MOUTON
Nathalie CROSTA
Bruno COSTES
Nicolas DELPEUCH
Didier KLYSZ
Nathalie FAYE
Denis LE BOT
Romuald BEAUVAIS

Constitution du bureau de vote :

Est désigné secrétaire : Monsieur Guillaume BEN

Sont désignées assesseurs : Madame Denise CORTIJO et Mme Odile BASQUIN

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ainsi, sont proclamés administrateurs du CCAS :

Mme Denise CORTIJO

Mme Marion JOUAN RENAUD

M. Miguel PAYAN

M. José SALVADOR

M. Guillaume BEN

Mme Brigitte HILLAT

Mme Odile BASQUIN

Mme Nathalie NICOLAÏDES

2. ADMINISTRATION : Désignation d'un membre à la Commission permanente

Mme POUPONNEAU, Maire

Madame Florence MAZZOLENI ayant démissionné, elle était suppléante à la Commission permanente à la place de Bruno COSTES. Il nous faut donc désigner une nouvelle personne pour la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » afin donc de suppléer Monsieur COSTES à cette Commission permanente. Monsieur COSTES, en aparté, vous me disiez que ce serait Monsieur Gilles ROUX. Je vous propose donc de procéder au vote pour que Gilles ROUX soit suppléant de Monsieur Bruno COSTES au sein de la Commission permanente. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

Délibération n° 202102DEAC02 « ADMINISTRATION »

Objet : Désignation d'un membre suppléant à la Commission consultative permanente

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 202006DEAC16 en date du 9 juin 2020 le Conseil municipal a créé la Commission consultative permanente et à procéder à la désignation de ses membres.

Madame Florence MAZZOLENI de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » a démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale par courrier en date du 11 janvier 2021. Elle était membre suppléante à la Commission consultative permanente, il convient donc de procéder à son remplacement au sein de ladite assemblée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 202006DEAC16 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 portant création de la Commission consultative permanente et désignation de ses membres ;

VU le courrier reçu le 11 janvier 2021 par lequel Madame Florence MAZZOLENI fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT que Madame Florence MAZZOLENI avait été désignée pour siéger comme membre suppléante à la Commission consultative permanente ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir le siège devenu vacant afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances au sein de cette assemblée ;

CONSIDÉRANT la seule candidature de Monsieur Gilles ROUX Conseiller municipal de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, peut procéder à toute nomination sans vote à bulletin secret si une seule candidature a été déposée ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Gilles ROUX Conseiller municipal de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » en tant que membre suppléant à la Commission consultative permanente.

3. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Mme POUPONNEAU, Maire

Il s'agit de supprimer un poste d'attaché principal à compter de ce jour, du 9 février 2021. Ce poste avait été créé en attendant le détachement de notre nouvelle DGS, Madame CAMPAGNOLLE. Étant dorénavant détachée, nous vous proposons de supprimer ce poste qui avait été créé en attendant. Y a-t-il des remarques particulières sur ce point ? Ce n'est pas le cas, je mets au vote, qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202102DEAC03 « PERSONNEL »

Objet : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et ainsi de favoriser le déroulement de carrière des agents.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pourvus de la commune en date du 8 décembre 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le budget communal,
VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité,
CONSIDERANT qu'en cas de suppression d'emploi la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,
VU l'avis favorable émis par le Comité Technique le 22 janvier 2021,

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- DE SUPPRIMER le poste d'Attaché principal territorial, à compter du 9 février 2021,
- D'ACTER les modifications apportées au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

4. PERSONNEL : Mission de conseil en organisation des ressources humaines – conventionnement avec le CDG 31

Mme POUPONNEAU, Maire

Il s'agit de pouvoir travailler à la refonte du règlement intérieur de la commune. Vous le savez, le règlement intérieur pour le personnel communal encadre des choses très importantes comme le temps de travail, les manières de travailler, les avantages, etc. Après ces quelques mois d'observation, il nous a semblé qu'il existait quelques disparités dans les règles qui s'appliquent, parfois un manque de transparence et puis un besoin aussi de moderniser certaines de ces règles. Sous la proposition du Comité technique et des représentants du personnel au Comité technique, nous proposons d'être accompagnés par le CDG 31 avec une mission de conseil et des groupes de travail qui vont se mettre en place afin de pouvoir refondre ce règlement intérieur.

Nous voulons aussi penser cette refonte avec un rapport qui avait été rendu sous la précédente mandature suite aux risques psychosociaux qui avaient été alertés. Vous aviez mené un audit qui avait rendu un certain nombre de préconisations et nous aimerions aussi profiter de ce travail pour intégrer un certain nombre de préconisations qui avaient été faites par cet audit.

L'objectif est triple : plus d'équité entre les agents, plus de transparence dans les règles qui s'appliquent et une modernisation des méthodes et des outils de travail.

Le CDG nous accompagnerait à hauteur de 6 040 euros de dépenses. Il faut donc signer une convention avec ce CDG et c'est l'autorisation que je vous demande aujourd'hui.

En Commission permanente, Monsieur COSTES, vous m'aviez demandé si nous avions une idée à peu près de ce que pourrait donner ce type de prestation si nous la prenions par un cabinet, nous serions à hauteur – et encore, je pense que c'est avec une fourchette basse, vous savez très bien comment marchent les cabinets-conseils, je pense que vous connaissez cela dans votre milieu professionnel – de 1 000 euros par jour. Là, nous avons 10 jours de travail avec le CDG pour 6 040 euros, donc nous sommes bien en dessous de ce que cela pourrait représenter en sachant que même 1 000 euros par jour, c'est la version consultant junior. Donc, voilà pour répondre à la question qui m'avait été posée.

M. COSTES, Conseiller municipal

Une petite remarque. Je ne peux que me réjouir de la refonte de ce règlement intérieur qui nécessite des ajustements. C'est clair, nous avons commencé à travailler dessus. Simplement, je voudrais que vous précisiez, si c'est possible, le timing dans lequel va s'opérer cette refonte de manière à ce que nous ne puissions pas l'étaler aux calendes grecques. 6 040 euros, cela correspond à 10 jours, vous l'avez rappelé. Quel est le calendrier dans lequel va s'effectuer cette refonte ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Si vous nous en donnez l'autorisation, nous commençons cette semaine par une première réunion du comité de pilotage. Nous avons eu ce débat avec le CDG de savoir si nous faisons quelque chose d'un peu plus long. Nous avons choisi l'option d'arriver à quelque chose au bout trois mois, donc l'objectif, c'est juin. Nous avons préféré nous dire : « Voilà, en termes RH, ces trois prochains mois, nous mettons vraiment le paquet là-dessus, c'est vraiment le sujet principal plutôt que d'avoir une mission qui traîne et qui fait que nous allons perdre les différents interlocuteurs au fur et à mesure des semaines ».

Un autre choix important a aussi été fait. Nous aurions pu nous réduire à des groupes de travail représentatifs, or sur les ateliers de travail, nous avons choisi de les proposer à l'ensemble des agents de la collectivité de sorte

que qui que ce soit qui serait intéressé par un des groupes de travail qui va être mis en place puisse y participer quel que soit son service, quel que soit son grade, etc. Cela nous semblait important que l'ensemble des agents qui ait envie puisse prendre part à cette réflexion. Les outils risquant bien évidemment d'être adaptés au contexte, ce seront peut-être des ateliers virtuels, mais en tout cas, il y aura une possibilité pour l'ensemble des agents de participer à un moment ou un autre à cette réflexion.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention et d'inscrire au budget les 6 040 euros nécessaires pour mener à bien ce projet. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202102DEAC04 « PERSONNEL »

Objet : Mission de conseil en organisation des ressources humaines – Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31)

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée municipale de l'existence d'un service de conseil en organisation des Ressources Humaines, mission optionnelle proposée par le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Garonne, créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projet, de mise en place d'outils RH (fiches de poste, règlement intérieur, régime indemnitaire, etc.), de démarches GPEEC.

Madame le Maire souhaite engager une démarche accompagnée du Centre de Gestion de la Haute-Garonne afin de mettre en place la mise à jour du règlement intérieur de l'ensemble du personnel communal (Mairie, CCAS et ECP).

A la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le CDG31, Madame le Maire informe l'Assemblée que le coût, toutes taxes comprises, du projet s'élève à six mille quarante euros (6 040 € TTC).

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention afférente, annexée à la présente délibération,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants 6 040 € qui seront imputés à l'article 611 « Prestation de services ».

Mme POUPONNEAU, Maire

Les quatre points suivants concernent des rapports d'activité. Je ne le répéterai pas pour chacun d'entre eux, mais il faut savoir que la loi oblige les collectivités membres d'EPCI à rendre compte des rapports d'activité de ces EPCI une fois dans l'année. En général, il faut clôturer l'année et cela se fait assez tard et là, nous nous retrouvons seulement aujourd'hui avec des rapports d'activité 2019 qui nous sont envoyés par un certain nombre de structures. Nous vous proposons de les regarder de manière synthétique puisqu'ils font souvent 100 à 200 pages. Ils ont été envoyés, vous avez les liens où vous avez pu les consulter. Je vous propose que mes adjoints ou moi-même puissions vous faire un résumé des éléments saillants. Je rappelle qu'il s'agit à chaque fois des rapports d'activité 2019. Nous avons essayé de sortir les éléments les plus importants de cette année, même si à l'époque, nous ne participions pas nous-mêmes personnellement à ces structures et quelquefois, de vous donner des éléments d'actualité, mais il s'agit bien d'un rapport d'activité passé et non pas de la prospective.

Nous allons commencer par le SDEHG, le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne. C'est Monsieur PAYAN qui y siège et qui va vous présenter de manière synthétique les éléments importants de ce rapport d'activité.

5. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport d'activité 2019 du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. S'agissant du rapport d'activité 2019 du SDEHG, quelques faits les plus importants, d'abord en termes de gouvernance, d'organisation générale de ce syndicat. C'est un syndicat très important en nombre de communes membres puisque 585 sont parties prenantes de la constitution de ce

syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne. Toutes les communes moins Toulouse, mais avec les communes de Toulouse Métropole.

L'instance délibérante du SDEHG est le comité syndical composé à la fois de représentants des communes et de la Métropole. Pour ce qui concerne notre commune, je représente la commune, mais nous avons aussi Brigitte HILLAT qui représente Toulouse Métropole au sein du SDEHG.

Ce syndicat est un service public d'électricité. Il organise la distribution sur l'ensemble du territoire, mais un certain nombre de collectivités ont leurs propres régies d'électricité. C'est le cas de Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges.

La gestion du réseau est concédée à ENEDIS et bien naturellement, le SDEHG suit et contrôle la bonne application de cette concession au regard des dispositions du cahier des charges.

Quelques chiffres pour situer la concession :

- plus de 480 000 clients ;
- 13 805 km de réseau basse tension ;
- 9 630 km de réseau de moyenne tension.

Investissements sur les réseaux d'éclairage public :

- renforcement du réseau de distribution public d'électricité : 10,6 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 30 % ;
- effacements de réseaux qui contribuent évidemment à l'embellissement des communes et à la qualité du réseau : un peu plus de 7 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2018 ;
- raccordements du réseau de distribution public d'électricité qui permettent l'alimentation pour tous les points d'arrivée publics ou privés : 5 millions d'euros en 2019, soit une légère baisse de 10 %.

S'agissant des travaux de développement et de rénovation du réseau public des communes, la priorité a été faite à la rénovation des installations d'éclairages qui ont été déclarés vétustes pour 15 millions d'euros en 2018 et 33 millions d'euros en 2019, soit une progression très importante et une économie moyenne d'énergie de 74 %.

Le SDEHG prend généralement en charge 80 % du montant hors taxes des travaux inscrits au programme sauf cas évidemment d'accident ou d'opportunité particulière.

Le SDEHG réalise également certains travaux pris en charge à 50 % du montant hors taxes pour des feux tricolores, exemple les éclairages de terrain de sport.

Il assure également la maintenance gratuite du parc d'éclairage public des communes, 5,6 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien en 2019 :

- 264 342 points lumineux ;
- 13 510 coffrets de commandes ;
- 346 feux de signalisation.

D'autres activités sont également exercées par le SDEHG :

- les infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- les diagnostics et conseils en transition énergétique ;
- les radars pédagogiques ;
- les groupements d'achat d'électricité. Le SDEHG participe et organise même un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'avoir un prix de qualité efficient.

S'agissant de la qualité de la prestation, le SDEHG apporte évidemment une attention particulière à la satisfaction des communes et des usagers. Le SDEHG adresse un questionnaire de satisfaction aux communes pour recueillir leurs avis sur la qualité après l'achèvement des opérations :

- qualité des travaux réalisés par le SDEHG : le niveau général de satisfaction des communes et des usagers s'est nettement amélioré en 2019 puisque le taux de satisfaction est passé de 88 à 94 % ;
- qualité de la prestation de l'entretien de l'éclairage : le taux global de satisfaction des communes est de 98 % en 2019, il reste stable par rapport à 2018.

Quelques chiffres financiers sur les principales recettes et dépenses en 2019 :

- Dépenses de fonctionnement
- Entretien de l'éclairage public : un peu plus de 5 millions d'euros ;

- masse salariale : 3,42 millions d'euros ;
 - achats et prestations courantes : près d'un million d'euros ;
 - intérêts de la dette : 0,72 million d'euros.
- Recettes de fonctionnement
- Taxe sur l'électricité : c'est évidemment très important, nous en reparlerons plus tard ;
 - participations des communes et des usagers : 12,8 millions d'euros ;
 - excédent de fonctionnement : 6,37 millions d'euros (c'est l'excédent de 2018 reporté en 2019) ;
 - redevances ENEDIS : ENEDIS investit, mais est également un redevable.
- Dépenses d'investissement
- Travaux réalisés en 2019 : 58,78 millions d'euros ;
 - capital de la dette : remboursement de la dette : 4,59 millions d'euros.
- Recettes d'investissement
- Autofinancement : il est important : 27 millions d'euros ;
 - fonds d'amortissement : 12,53 millions d'euros ;
 - emprunts : 11 millions d'euros ;
 - retour de fonds de compensation de la TVA sur les investissements de 2018 : 7 millions d'euros ;
 - dotation ENEDIS : 2,70 millions d'euros, lorsqu'elle a pris la concession.

Pour revenir maintenant sur un aspect plus local et ce qui nous intéresse ici à Pibrac, les travaux effectués fin 2018/début 2019 se déclinent de la manière suivante :

- rénovation de l'éclairage public rue des Hirondelles, Mésanges et Chardonnerets ;
- rénovation rue des Amandiers et rue des Tamaris ;
- stade de la Castanette en technologie LED ;
- rénovation de l'éclairage route de Léguevin aux accès des lotissements Bernet et Château Crû ;
- pose d'un point d'éclairage supplémentaire ancien chemin de Lasserre ;
- remplacement des lanternes suite aux déclarations de non réparabilité rue de la Chênaie, allée Jean Mermoz, route de Lévigac et square des Acacias ;
- déplacement d'un candélabre au giratoire Pibrac/Léguevin ;
- remplacement d'une lanterne suite aux déclarations de non réparabilité rue de l'Aigue Marine.

Voilà les travaux effectués par le biais du SDEHG sur notre commune.

Je terminerai juste cette présentation pour rappeler qu'en 2020, Monsieur Thierry SUAUD, Maire de Portet-sur-Garonne, a été élu Président et prend la succession de Monsieur Pierre IZARD.

Mme POUAPONNEAU, Maire

Merci beaucoup, Monsieur PAYAN. Je rappelle à l'ensemble des personnes qui suivent le Conseil municipal à distance que nous avons mis en ligne l'ensemble de ces PowerPoint pour qu'ils puissent être suivis de manière très lisible par chacun d'entre vous et qu'il faut donc se rendre sur le site de la mairie à accueil/mairie/conseil municipal/séances du Conseil municipal et là, vous avez l'ensemble des PowerPoint qui sont consultables.

Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ou des remarques ? C'est plutôt un prendre acte, nous ne faisons que rapporter l'activité du SDEHG. Peut-être qu'il y a d'autres remarques ? Aucune. Je vous remercie de prendre acte que nous avons exposé ce rapport d'activité.

Délibération n° 202102DEAC05 « SDEHG »

Objet : Porter à connaissance du rapport d'activité 2019 du SDEHG

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux, des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication d'un rapport annuel.

En effet la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 prévoyant notamment que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire, de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la ville auprès de l'EPCI sont entendus.

Dans ce cadre, la ville de Pibrac, membre du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a été destinataire du rapport d'activité dudit syndicat, qui retrace les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2019.

Ce rapport, consultable et téléchargeable sur le site internet www.sdehg.fr doit faire l'objet d'une communication, au Conseil municipal, en séance publique.

VU la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au Renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale,

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé, le Conseil municipal :

- ACTE avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.), dont le rapporteur pour la commune est Monsieur Miguel PAYAN, adjoint au Maire.

6. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne

Mme POUPONNEAU, Maire

De la même manière, sur ce rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte d'aménagement de la Forêt de Bouconne, je vais vous faire un petit rappel sur l'organisation de ce syndicat. C'est un syndicat intercommunal qui regroupe 10 collectivités, à la fois des communes et des communautés de communes. Il exerce deux compétences principales :

- la compétence centre de loisirs, c'est-à-dire le centre qui accueille les enfants les mercredis et les vacances scolaires ;
- la compétence base de loisirs qui se charge de l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement de loisirs touristiques culturels et sportifs en Forêt de Bouconne que l'on voit sur la base.

Le principe d'un syndicat est qu'il exerce cette compétence en lieu et place des communautés ou des intercommunalités concernées. C'est important puisque vous allez voir que cela a des conséquences sur la suite.

S'agissant de la base de loisirs, sont dans la gouvernance les communautés de communes de la Save au Touch et des Hauts Tolosans qui sont adhérentes au Syndicat. Toulouse Métropole participe au financement de cette base, mais par un système de convention. Cela est dû au fait qu'avant, des communes dont Pibrac étaient adhérentes à la base de loisirs, mais comme ces communes appartiennent à la Métropole et que la Métropole a pris cette compétence base de loisirs, elles ne pouvaient donc plus, puisqu'elles avaient délégué cette compétence à la Métropole, adhérer au syndicat au titre de cette compétence-là, donc Toulouse Métropole donne une subvention annuelle en compensation sur un principe de convention avec le syndicat. Vous allez voir que c'est important parce que, à peu près 8 personnes sur 10 qui fréquentent la base, ou au moins 7 sur 10, cela dépend du type d'activités, sont issues de la Métropole.

Pour le centre de loisirs, ce sont les communes et un SIVU qui adhèrent à la compétence centre de loisirs du syndicat : Pibrac, Brax, Daux, Léguevin, Merville, Montaigut-sur-Save et le S.I.V.S. qui est un regroupement de communes à vocation scolaire. Ces communes adhèrent au syndicat au titre du centre de loisirs puisque nos enfants Pibracais vont le mercredi et les vacances scolaires à Bouconne.

Depuis le 2 septembre, je suis la Présidente de ce syndicat et pour la commune siègent donc également Laurence DEGERS et Miguel PAYAN.

Faits marquants 2019 - base de loisirs

La fréquentation était légèrement supérieure à celle de 2018. En revanche, sur le mois d'août, il faut noter une fréquentation légèrement inférieure sur la piscine.

Il faut aussi noter la reconduction des activités seniors en 2019. Je vous ai listé un certain nombre d'exemples : rando culture, tir à l'arc, parcours d'orientation, etc. Ce sont des activités qui sont proposées par la base de loisirs dans le cadre de la conférence des financeurs, c'est-à-dire des financements pour la prévention de la perte d'autonomie. Le Département est notamment en charge d'attribuer ces subventions afin de proposer aux seniors des activités leur permettant de les maintenir en bonne santé.

Un certain nombre d'activités sont donc proposées par la base de loisirs et puis, un certain nombre de manifestations ont toutes été programmées et réalisées en 2019, notamment la chasse aux œufs à Pâques, le Raid Handisport, le festival Guitare en Save, les journées mycologiques, etc.

Des groupes viennent également faire des activités à la base de loisirs, des courts séjours, etc. Ce sont principalement des personnes de Toulouse Métropole (70 %) et ensuite, on a un équilibre entre les Hauts Tolosans et la Save au Touch.

Vous noterez que la CCST est la communauté de communes de la Save au Touch et que la CCSG est la communauté de communes des Hauts Tolosans. Nous avons une fréquentation à peu près équivalente entre ces deux communautés de communes qui sont adhérentes à la base.

Faits marquants 2019 - centre de loisirs

Poursuite du projet pédagogique qui avait été refondé en intégralité en 2018. Ce projet pédagogique est essentiellement basé sur le développement de l'autonomie de l'enfant.

Un travail particulier a été réalisé en 2019 sur la gestion des conflits, cela a été surligné par le responsable du centre.

Un énorme travail a aussi été réalisé sur l'alimentation puisque Bouconne possède un cadre qui s'y prête pour faire de la pédagogie autour de l'agriculture et de l'alimentation. Par ailleurs, le cuisinier du centre de loisirs a fait énormément de formations et travaille pour réfléchir à d'autres types d'alimentation, notamment autour de la protéine végétale dans les menus proposés.

À noter aussi que les réseaux sociaux ont été développés ainsi que la communication entre les parents.

On note quand même une très légère baisse de la fréquentation du centre en 2019 et on note aussi une baisse de la location des salles et des repas de groupes alors même que les tarifs sont restés inchangés. Donc voilà, on suppose une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

La fréquentation étant en baisse d'une manière générale, nous voulions quand même vous faire un focus sur Pibrac où nous voyons qu'entre 2018 et 2019, nous avons connu une baisse du nombre de journées enfants annuelles. Il n'y a pas d'explication particulière relevée si ce n'est que comme c'est le nombre de journées enfants annuelles, il suffit qu'une fratrie ou quelques fratries s'en aillent et cela fait très vite une baisse. Quand vous regardez les tendances sur ces six dernières années, il y a des fluctuations d'une année sur l'autre. Je ne vous cache pas que sur 2020, cela sera complètement différent parce qu'avec forcément le confinement et le télétravail, les organisations familiales sont complètement différentes et donc là, il y a une baisse significative des journées enfants.

Résultat financier

En 2019, le résultat est largement excédentaire sur l'ensemble du syndicat et s'élève à 417 283 euros.

Les recettes proviennent essentiellement des produits de services puisqu'il y a des services rendus, des dotations et des subventions, notamment des communes, des communautés de communes et de Toulouse Métropole ainsi que de la CAF pour la partie centre de loisirs.

S'agissant de la dette, le syndicat est peu endetté. Les annuités étaient de 30 875 euros en 2019 pour la base avec une extinction totale de l'emprunt en 2027 et 29 387 euros pour le centre avec une extinction en 2031. Dans les résultats financiers, on différencie ce qui relève de la base et ce qui relève du centre puisque les financeurs ne sont pas les mêmes.

Ressources humaines

En 2019, le nombre d'agents permanents était de 13 et nous avons signé à peu près 133 contrats puisque ce sont des contrats d'animateurs pour les vacances scolaires et sur la base du week-end.

Perspectives

L'année 2020 est une année assez chaotique avec le Covid puisque nous avons eu une baisse des fréquentations sur le centre de loisirs et que la base a dû fermer à de nombreuses reprises pour des raisons administratives. Elle était concernée par le type d'établissements qui devaient fermer.

Gouvernance

Par ailleurs, nous avons une nouvelle gouvernance depuis septembre 2020 qui a acté un projet autour de six axes :

- réhabiliter la piscine et porter un projet de maison de la biodiversité ;
- développer plus d'activités natures et sportives ;
- améliorer les déplacements sur le site à la fois pour la voirie, les transports en commun et les modes doux ;
- faire du centre de loisirs un outil pédagogique sur l'écologie et l'alimentation durable ;
- poursuivre la mise en valeur de la forêt ; notamment sur la filière bois ;
- gouverner en partenariat avec tous les acteurs dans la bienveillance.

Ce sont les perspectives qui se dessinent pour le mandat sur la base de loisirs et le centre de loisirs de Bouconne.

Voilà ce que je pouvais vous dire en brève synthèse. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je vous propose de donner acte de ce rapport d'activité.

Délibération n° 202102DEAC06 « INTERCOMMUNALITE »

Objet : Porter à connaissance du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication d'un rapport annuel.

En effet la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L5211-39 prévoyant notamment que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la ville auprès de l'EPCI sont entendus.

Considérant que la ville de Pibrac est membre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la forêt de Bouconne,

VU la Loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au Renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale,

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé, le Conseil municipal :

- ACTE avoir pris connaissance du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne, dont le rapporteur pour la ville est Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

7. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Toulouse Métropole

Mme LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés, Toulouse Métropole vise deux objectifs :

- assurer un service de qualité auprès des usagers ;
- préserver l'environnement en améliorant le tri et le recyclage et en sensibilisant les habitants à la réduction des déchets à la source et aux gestes de tri.

Pibrac fait partie des 37 communes qui se voient la gestion de ces déchets transférée à Toulouse Métropole. Celle-ci assure principalement la prévention et la collecte et délègue le traitement, le recyclage et la valorisation à DECOSSET, syndicat mixte dont elle est membre.

Les déchets sont collectés soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire aux déchetteries, aux plateformes de compostage pour les déchets verts, aux points de contact bornes relais pour le textile et Récup'Verre pour le verre en colonnes aériennes.

La quantité de déchets, des ordures ménagères et assimilés représente 335 kg par habitant par an :

- ordures ménagères résiduelles (OMR) : 271 kg ;
- papiers et emballages : 41 kg ;
- verre : 23 kg.

Pour avoir la totalité des déchets d'ordures ménagères et assimilés, il faut ajouter :

- les déchets verts collectés de porte-à-porte : 34 kg ;
- les encombrants collectés de porte-à-porte : 14 kg ;
- le textile : 2 kg.

Pour avoir la totalité des déchets, il faut ajouter tout ce qui va aux déchetteries : 84 kg, soit 469 kg par habitant par an pour les déchets ménagers et assimilés.

On ne peut pas donner la quantité moyenne de déchets par habitant pour Pibrac, car les ordures ménagères sont mélangées et les camions collectent des bouts de communes ou plusieurs communes à la fois.

Par contre, on peut donner les chiffres pour Pibrac pour le rendement du verre. Donc en 2019, pour le verre, c'est 26 kg par an par habitant contre 30 kg en 2018. Les points de collecte qui marchent le mieux à Pibrac étaient :

- le cimetière avenue Balardou : 52 674 kg ;
- le stade de Léguevin avec 31 000 kg ;
- le boulodrome route de Mondonville : 30 000 kg.

Pour le textile, le rendement est de 3,4 kg par habitant en 2019 contre 3,7 kg par habitant en 2018, soit une baisse de 8 %. Ceci est dû aux applications qui incitent à la revente des vêtements et aussi parce que les habitants ne connaissent pas bien les consignes et où vont les vêtements qu'ils déposent dans les bornes relais. Il faudra d'ailleurs faire une communication à ce sujet.

Faits marquants 2019

Depuis le 1er juillet 2020, Toulouse Métropole ne collecte plus les volumes de déchets de ceux qui produisent au-dessus de 10 m³ hebdomadaire. Ce sont les volumes des gros producteurs, c'est-à-dire les commerces, les administrations, les établissements publics et les établissements scolaires. Ils ont un contrat de collecte spécifique avec des prestataires.

En 2009, Toulouse Métropole a fait le choix de financer son service public par la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui repose un peu sur la même base que la taxe foncière, elle n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

On constate une forte diminution de la quantité du tonnage des OMA (ordures ménagères et assimilées) liée à la diminution du tonnage des ordures résiduelles grâce à la sortie de la collecte de ces gros producteurs, mais aussi grâce à l'harmonisation des fréquences de collecte de 11 communes des secteurs sud-est et sud-ouest de la Métropole depuis juin 2019. La collecte est passée à une fois par semaine au lieu de deux fois par semaine pour les OMR (ordures ménagères résiduelles). Les papiers et emballages sont collectés une fois tous les 15 jours. Cela concerne aussi Toulouse depuis mars 2019 qui est passée de deux fois par semaine au lieu de trois fois par semaine, sauf le centre-ville et les emballages et papiers restent collectés une fois par semaine.

Même constat que pour la diapo précédente, vous voyez la grosse réduction de la quantité des OMA. Cela correspond à 18 kg par habitant par an. On est passé de 487 à 469 kg par habitant.

La quantité reste stable pour les déchets verts et les encombrants.

Toulouse Métropole poursuit des objectifs réglementaires qui cadrent la gestion des déchets de Toulouse Métropole qui, à l'horizon 2030, doit réduire de 469 kg par habitant à 407 kg par habitant, c'est-à-dire à peu près 70 kg pour neuf ans, donc 7 kg par an. Vous voyez le défi qu'il va falloir faire ! Les gros producteurs sont sortis, donc il va falloir faire une politique encore plus de réduction des déchets dans tous les domaines.

Les objectifs poursuivis sont les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés, l'objectif de la loi anti-gaspillage et l'objectif plan régional.

Pibrac fait partie des communes qui a une production en porte-à-porte la plus importante entre 121 et 150 kilos par habitant. La production des déchets verts baisse surtout en déchetterie. Par contre, cela reste assez stable pour les déchets en porte-à-porte.

Les déchets collectés sont orientés vers différentes filières de traitement donnant lieu à différents types de valorisation :

- la valorisation énergétique concernant l'incinération des OMR (ordures ménagères résiduelles), ce qui produit de la chaleur et de l'électricité. Il y a deux usines d'incinération : une à Bessières, une à Toulouse Mirail ;
- la valorisation matière qui concerne le tri et le recyclage. Un centre de tri à Toulouse fait l'objet de nombreuses visites pédagogiques ;
- la valorisation organique concernant la transformation des déchets en compost avec deux plateformes de compostage, une à Toulouse et nous avons la chance d'en avoir une tout proche de chez nous à Léguevin.

Il y a un centre de stockage qui est pour le tout-venant non incinérable qui se situe à Montech et là, les déchets sont enfouis.

Il y a aussi une déchetterie professionnelle à Daturas pour les artisans. Elle vient juste d'ouvrir, je crois que c'est assez récent. Les gravats sont maintenant utilisés en remplacement des granulats pour les sous-couches routières et pour les remblais de carrière. Vous voyez que leur emploi ne constitue que 0,4 %, il faut encore faire beaucoup de chemin là-dessus dans ce domaine.

Les charges liées à la gestion des déchets sont en augmentation, passant de 128 euros en 2018 à 129 euros, soit un euro de plus. Le coût se porte surtout sur les OMR (ordures ménagères résiduelles) à hauteur de 79 euros.

Ces coûts sont liés essentiellement aux coûts de traitement liés à l'incinération et au tri, pas ceux de la collecte. S'ajoutent à cela les difficultés pour la vente du papier recyclé, il y a eu fermeture d'une usine en France et cela a entraîné une chute des recettes et une difficulté à trouver des débouchés. De plus, la Chine a fermé ses portes au papier et au carton de nos pays et il y a également eu une baisse de la redevance spéciale. Tout cela contribue à l'augmentation du coût.

Les perspectives pour 2021

La Ville de Pibrac a été retenue dans l'appel à projets du plan de réduction de papier des services de Toulouse Métropole visant trois objectifs :

- la réduction de la consommation du papier ;
- augmenter la part de papier recyclé dans les fournitures ;
- améliorer le tri du papier dans les bureaux.

Nous allons être accompagnés par un bureau d'études. Nous avons commencé par les services de la Mairie pour ensuite étendre aux autres bâtiments municipaux et notamment aux écoles. Nous nous sommes aperçus que les élèves et les enseignants triaient le papier, mais qu'il était jeté au tout-venant à la sortie de l'école, donc il faut refaire tout un travail. Nous nous proposons de faire cela avec le bureau d'études.

Lors de la semaine européenne de réduction des déchets, nous avons aussi commencé à travailler sur une démarche exemplaire au niveau des services de la Mairie, Toulouse Métropole nous a aidés. Nous avons distribué des caisses bleues dans tous les bureaux de la Mairie. Les ambassadeurs de tri et les maîtres-composteurs sont venus faire une demi-journée de formation à tous les agents de la Mairie par demi-groupe et nous continuons.

La machine à café a été remplacée avec des dosettes en papier et nous avons supprimé les dosettes en aluminium. Il y a les gourdes et les verres.

Dans la restauration, nous poursuivons aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire. La cantine est passée de 60 g à 120 g par couvert. Nous nous proposons de continuer à améliorer la performance en pesant régulièrement les déchets comme nous l'avons fait lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.

De nouveaux conteneurs textiles vont être prévus sur la commune, on prévoit en général un point de collecte textile pour 1 500 habitants. Nous allons augmenter ces bornes relais petit à petit.

De nouveaux containers verre sont aussi prévus sur la zone d'activités de l'Escalette notamment.

Lors de la semaine de la SERD (la semaine européenne de réduction des déchets), nous avons fait un déploiement des Stop pub. Il y a un présentoir à la Mairie, nous nous proposons aussi peut-être d'en distribuer aux commerces. Lors de la SERD, les ALAE ont distribué des Stop pub dans les cahiers des élèves. Cela marche bien puisqu'il a fallu en remettre à l'accueil.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci beaucoup, Maryline. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Je vais être rapide parce que ce n'est pas l'objet, je voulais vous remercier de cette présentation, mais je pense qu'il faudrait avoir, dans un Conseil municipal ultérieur, une présentation sur les politiques que souhaite suivre en particulier Toulouse Métropole en matière de gestion des déchets. Vous l'avez un peu entraperçu et je voudrais que nous puissions faire un point ultérieurement sur l'avenir de ce qu'on appelle la redevance ou de la taxation incitative.

Mme LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire

J'ai justement oublié d'en parler. C'est à l'étude.

M. COSTES, Conseiller municipal

Ce serait bien que nous fassions un point. Vous avez parlé du fait de stopper la collecte pour les gros producteurs de déchets, moi je voudrais que nous fassions un point sur la redevance spéciale parce que jusqu'à présent et pour que ce soit tout à fait clair, il est possible d'instaurer une redevance spéciale au sein des collectivités pour permettre justement une tarification spécifique pour les gros producteurs de déchets. Actuellement, ce sont les citoyens lambda qui payent pour les gros producteurs de déchets tant que cette tarification incitative n'est pas instituée.

Je voulais aussi rappeler – et c'est peut-être aussi intéressant d'avoir un débat là-dessus – les mesures que vous comptez mettre en place au sein de la Ville. J'ai entendu des mesures gadgets que vous allez nous proposer avec le passage des dosettes de café aluminium aux dosettes papiers. Je pense que le problème n'est pas là. Le problème n'est pas la production de déchets, mais ce qu'on va faire en termes de valorisation des déchets ultérieurement et je rappellerai qu'un déchet peut lui-même être source de matière première secondaire. Il faut savoir ce qu'on va faire de ce déchet. Ce n'est pas le problème de la création de déchets. Bien sûr, si on peut le réduire à la source sur les déchets qui sont les plus dommageables pour l'environnement...

Mme LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller municipal

C'est une formule et je pense qu'on va dépasser ce cadre-là. C'est une formule toute prête que certains non-spécialistes utilisent, ce n'est pas forcément cela. Le déchet aujourd'hui, c'est un déchet qui est utile. Cela était vrai il y a quelques années. Maintenant, on parle d'économie circulaire, je ne vais pas vous faire un cours là-dessus, mais en tout cas derrière, c'est important d'avoir à l'esprit cette capacité de réutiliser le déchet. Vous avez souligné la Chine qui achète des papiers, je pense que le déchet aujourd'hui, c'est aussi une condition d'indépendance des États et des collectivités puisque s'il n'y a pas de déchets, derrière on ne pourra pas notamment alimenter les incinérateurs ou les centres de valorisation thermique, donc il y a une boucle vertueuse et un équilibre à trouver. Je pense que c'est important que l'on ait ce débat. Alors, pas ici, pas maintenant et je pense que ce serait bien que ce soit fait avec deux objectifs : présentation de Toulouse Métropole parce que je pense que c'est important d'avoir ce débat et puis, peut-être en interne pour que l'on ait quelques éléments de discussion sur les mesures que vous comptez prendre pour effectivement...

Mme LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire

Merci quand même pour les mesures gadgets parce que les écogestes... La Mairie se doit de donner un signe fort d'exemplarité et c'est important que tous les services de la Mairie montrent l'exemple par les écogestes responsables. Nous commençons par-là, mais nous allons continuer et nous allons poursuivre la démarche tout le long de l'année et sur tous les bâtiments municipaux, notamment les écoles, comme je l'ai dit aussi où on voit bien qu'il faut reprendre les choses à zéro parce que pour l'instant, la récupération et le tri de papier est inefficace. Cela va dans la poubelle du tout-venant.

Mme POUPONNEAU, Maire

Exactement. Désordre global, solution locale. On peut parler de la Chine ou on peut parler de ce qu'on peut essayer de faire nous, à notre échelle à Pibrac, pour essayer d'avancer.

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

J'ai deux petites remarques. Il est vrai qu'en Commission permanente on a dit qu'un Conseil municipal le midi, ce n'était pas mal, sauf que compte tenu de l'ordre du jour, ce n'est quand même pas évident et si on pouvait passer peut-être assez rapidement aux sujets les plus importants. Enfin, les faire dans l'ordre, mais en tout cas se dire que peut-être on aurait dû avoir un Conseil municipal en janvier, cela aurait été bien.

Juste pour rebondir sur le dernier débat, je rêve d'un monde où on ne se construit pas en déconstruisant les autres. Quand j'entends parler de Stop pub, forcément cela peut réveiller des choses chez moi. Effectivement, il y a des problèmes avec la publicité, notamment avec les prospectus dans les boîtes aux lettres, mais sachez que derrière toutes ces choses-là, il y a aussi une économie dont nous allons tous avoir besoin prochainement compte tenu de la situation économique. Donc, ne nous construisons pas en déconstruisant totalement. En tout cas, réfléchissons de façon constructive et je pense qu'une commune est là aussi pour penser sans forcément se construire en déconstruisant le reste. Pensons aussi à nos actes très lointains et après je vous rejoins, il y a aussi plein de petites bonnes actions, il ne faut pas qu'elles soient forcément très grandes et agissons collectivement aussi sur les petites mesures. Mais, s'il vous plaît, attention à ce que vous dites aussi sur la partie stop publicitaire...

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous êtes donc adepte du « en même temps ».

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Et « en même temps », nous pourrions en reparler dans le débat d'orientation budgétaire, il y a aussi des choses « en même temps » que nous pourrions peut-être faire évoluer tous ensemble.

Délibération n° 202102DEAC07 « INTERCOMMUNALITE»

Objet : Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Toulouse Métropole

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux, des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doivent être informés des activités de cet établissement, notamment, par la communication, par le Maire, d'un rapport annuel.

En effet la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 prévoyant notamment que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la ville auprès de l'EPCI sont entendus.

Considérant que le traitement et l'élimination des déchets sont pris en charge par Toulouse Métropole, dont Pibrac fait partie,

Considérant que le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a été reçu en mairie et qu'il est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Métropole, celui-ci doit faire l'objet d'une communication, au Conseil municipal, en séance publique.

Ceci exposé, le Conseil municipal :

- ACTE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019, dont le rapporteur pour la commune est Madame Maryline LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire.

Mme POUPONNEAU, Maire

Parfait. Je vous remercie et je vous propose qu'on passe au rapport d'activité suivant. Je laisse la parole à Madame HILLAT.

8. INTERCOMMUNALITÉ : Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Toulouse Métropole

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Je vais essayer d'être rapide, brève et concise pour avancer dans ce Conseil municipal. Le rapport comporte 106 pages. J'en ai extrait quelques éléments marquants et saillants. Par contre, nous mettrons le lien sur le site de la Mairie pour que les personnes qui souhaitent le consulter puissent y accéder facilement.

Nous allons présenter la marque «Eau de Toulouse Métropole» qui a été créée récemment, parler du lancement du schéma directeur et du réseau Obépine qui correspond actuellement aux difficultés que nous rencontrons par rapport à la situation sanitaire difficile.

Il faut savoir que depuis le 1er janvier 2020, il y a une unification de la gestion de l'eau à l'échelle des 37 communes de Toulouse Métropole. Pibrac était avant en régie. Une délégation de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales a été confiée pour une période de douze ans à deux opérateurs Veolia et Suez. Je ne parlerai pas de l'OPA qui a été interrompue, mais qui est en cours de Veolia sur Suez avec une organisation où Toulouse Métropole garde la main, notamment en tant qu'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement avec un Comité métropolitain qui va élaborer toutes les stratégies par le biais de deux sociétés : SETOM *via* Veolia et ASTEO. SETOM est délégataire de l'eau potable et ASTEO de tout ce qui est assainissement.

Les missions principales des délégataires sont essentiellement :

- pour SETOM : tout ce qui concerne l'eau potable, l'exploitation, la surveillance, l'entretien et le renouvellement de toutes les installations de production d'eau potable, mais aussi des installations de distribution, tout ce qui concerne aussi la défense extérieure contre l'incendie, le contrôle de conformité des PEI, les points d'eau incendie, les bornes et aussi la gestion des équipements de service ;
- pour ASTEO : en ce qui concerne l'assainissement collectif et aussi l'exploitation, la surveillance, l'entretien et le renouvellement des installations de traitement des eaux usées et aussi l'entretien des installations de collecte des eaux usées.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales, on est toujours sur les mêmes thèmes : exploitation, surveillance, entretien et renouvellement des installations de collecte des eaux pluviales, y compris tous les bassins de régularisation.

Une nouveauté est que la gestion de la relation avec les usagers et la facturation se font par un guichet unique avec un numéro de téléphone unique. C'était différent les années auparavant, donc il y a une simplification à ce niveau-là.

Quelques chiffres clés concernant l'eau potable :

- 780 000 habitants desservis ;
- 183 000 abonnés, dont 3 468 à Pibrac ;
- 3 unités de production avec une capacité de 300 000 m³/jour qui proviennent essentiellement d'une eau de surface à 97 % de la Garonne et de l'Ariège ;
- 3 378 km de réseaux, dont 86 km à Pibrac ;
- 61 réservoirs, dont 2 châteaux d'eau à Pibrac pour 953 m³ de stockage.

En ce qui concerne l'assainissement, il y a 17 unités de dépollution pour une capacité totale de 1 200 000 EH (équivalent habitant = pièce principale). C'est une unité de mesure qui permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle n'est pas calculée sur le nombre d'habitants, mais sur le nombre de pièces principales. C'est une vision réaliste de l'habitation.

S'agissant des eaux pluviales, il y a :

- 2204 km de réseaux enterrés publics ;
- 1 100 km de fossés recensés recevant des eaux pluviales ;
- 150 bassins publics de rétention ou d'infiltration connus.

Concernant le rapport sur la qualité de l'eau, en 2019, il y a eu :

- une augmentation du nombre d'abonnés de 2,3 % ;
- 45,1 millions de mètres cubes d'eau consommés ;

- par contre, nous faisons partie du trio de tête, il y a une excellente qualité de l'eau avec un taux de conformité qui est légèrement supérieur à ceux qui sont observés au niveau national, on ne peut pas mieux faire, 99,9 % des analyses bactériologiques et 100 % des analyses physico-chimiques qui ont été réalisées.
- un traitement de 51 millions de mètres cubes d'eaux usées.

S'agissant du système d'assainissement, il faut savoir que Toulouse a la particularité d'avoir pratiquement l'intégralité de ses réseaux qui sont séparés. C'est très rare en France dans les grandes villes, et ce, depuis 1940. Pour la petite histoire, il faut savoir que les premiers réseaux d'égouts qui collectaient des eaux pluviales datent du 18^e siècle. Ils sont visitables actuellement, ce sont des voûtes toutes en briques qui passent dans Toulouse entre le boulevard Carnot et le square Wilson.

Le prix de l'eau potable, c'est ce qui nous intéresse tous. Depuis le 1er janvier 2020, la gestion des services a été harmonisée ainsi que la tarification. Pour une consommation moyenne de 120 m³, le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2020 a baissé, passant de 3,57 euros à 2,91 euros TTC/m³, soit quand même une baisse notable de 18,5 %.

S'agissant des projets de Toulouse Métropole, la Métropole souhaite changer de modèle, notamment sur la collecte des eaux pluviales avec la création d'un schéma directeur.

Actuellement nous sommes sur un système de gestion enterrée avec des collecteurs et Toulouse Métropole envisage de passer à une gestion surfacique en éliminant tout ce qui est pollution et notamment aussi réduire tous les problèmes d'inondation en aval. C'est-à-dire qu'on passerait d'un régime enterré à un régime surfacique où il y aurait des créations de noues qui sont de grands fossés, avec des pentes douces, à des jardins de pluie, à des chaussées drainantes. Actuellement, ce schéma directeur est élaboré. Il est très chronophage, très lourd et très complexe à mettre en place, mais à terme, il y aurait une baisse du coût de tout ce qui est l'entretien des réseaux. Plutôt que d'évacuer directement l'eau de pluie vers un réseau d'assainissement, actuellement, elle va être stockée et valorisée dans des aménagements de surface. Ce sont beaucoup d'aménagements paysagers sous forme de bassins paysagers et d'espaces qui seront végétalisés. On va plutôt privilégier l'infiltration qui va permettre de limiter la pollution et réduire aussi le risque d'inondation en aval afin d'améliorer le bien-être en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains. Vu les changements d'ordre climatique, Toulouse accentue cette recherche.

Deux schémas directeurs sur l'eau potable et les eaux usées avec des objectifs spécifiques :

- pour l'eau potable, c'est toujours l'amélioration de la qualité de l'eau et la mise en place d'un système d'information cohérent avec mise à jour, c'est-à-dire il y a une accentuation de la digitalisation, un système d'information avec actuellement des télérelevés, la consommation d'eau pourra de plus en plus être relevée à distance ;
- pour l'assainissement, l'objectif est de réduire l'impact sur l'environnement, de mettre à jour le zonage assainissement collectif tout en prenant en compte les données du PLUi-H.

Le réseau OBEPINE est un consortium qui a été créé sous l'impulsion du Comité Analyse, Recherche et Expertise dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 et a incité trois groupes de recherche à travailler ensemble : le CNRS, la Sorbonne et le Ministère de l'agriculture. Ces équipes constituent aujourd'hui le Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique avec des prélèvements bihebdomadaires ou hebdomadaires qui sont réalisés et analysés régulièrement. 150 stations d'épuration sont intégrées au réseau dont Ginestous-Garonne avec 20 à 30 points de prélèvement.

La charge virale du SARS-CoV-19 est mesurable dans les eaux usées. C'est un indicateur pertinent de l'évolution et de la propagation de la maladie. Elle est excrétée par toutes les personnes infectées même celles qui sont asymptomatiques et on retrouve l'ARN du virus dans les selles, puis dans les eaux usées. Les objectifs des prélèvements sont :

- anticiper et surveiller la circulation du virus *via* les réseaux des eaux usées ;
- contribuer à générer une alerte précoce en cas de démarrage d'épisode épidémique ;
- aider à l'identification des foyers.

Toulouse Métropole va mettre en place le projet City-Watch. Le décalage actuel de 15 jours entre les prélèvements et les analyses a été jugé un peu trop long. City-Watch permettra d'accentuer la fréquence de surveillance en période de crise qui passerait d'hebdomadaire à journalière suivant les périodes et suivant l'évolution du virus avec toujours la même méthodologie qui est la collecte des données jusqu'à l'aide à la décision pour les autorités sanitaires.

On peut consulter le site en ligne de « Eau de Toulouse Métropole » qui est très bien fait. Il est très complet.

Pour tout contact concernant la facturation, c'est le numéro qui est affiché.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics que je viens de vous présenter très brièvement et simplement sera mis sur le site de la Mairie avec ce lien qui vous donne un accès direct.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci beaucoup. Sur ce point, vous dire aussi parce que je sais que ce sont des travaux que vous aviez suivis, nous avançons aussi avec le cycle de l'eau sur la partie structurante du réseau pour pallier les inondations qu'il y a pu y avoir avenue de Toulouse, avenue du Balardou et puis une partie de la rue des Frères aussi. Nous avançons avec le cycle de l'eau qui a fléchi Pibrac en priorité pour des investissements conséquents dont nous allons démarrer les études au cours de l'année 2021. Ce sont de belles perspectives aussi pour Pibrac en termes de réseaux. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ? Non, alors je vous remercie. Nous prenons acte de sa consultation.

Délibération n° 202102DEAC08 « INTERCOMMUNALITE »

Objet : Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Toulouse Métropole

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux, des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doivent être informés des activités de cet établissement, notamment, par la communication, par le Maire, d'un rapport annuel.

En effet la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L5211-39 prévoyant notamment que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la ville auprès de l'EPCI sont entendus.

Considérant que la distribution d'eau potable et l'entretien des réseaux eau et assainissement sont pris en charge par Toulouse Métropole, dont Pibrac fait partie,

Considérant que le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif a été reçu en mairie et qu'il est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Métropole, celui-ci doit faire l'objet d'une communication, au Conseil municipal, en séance publique.

Ceci exposé, le Conseil municipal :

- ACTE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019, dont le rapporteur pour la commune est Madame Brigitte HILLAT, Adjointe au Maire.

9. DOMAINE : Approbation du bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières

Mme POUPONNEAU, Maire

À partir des communes de plus de 2 000 habitants, la loi nous oblige à prendre acte et à approuver le bilan des acquisitions foncières, immobilières et des cessions. Un tableau récapitule l'ensemble de ces cessions et acquisitions :

- acquisition d'espaces verts et d'éclairage public allée de la Vialle ;
- cession d'un terrain communal impasse de la gare pour la société « Pibrac Parc » ;
- cession d'un terrain 62, avenue François Verdier à Toulouse Métropole ;
- cession de l'ancienne crèche à des particuliers.

Ces cessions ont toutes été délibérées par le Conseil municipal précédent, mais ont été effectives au cours de l'année 2020, donc nous vous le notifions. Y a-t-il des remarques particulières sur ce point ? Ce n'est pas le cas, donc je vous propose d'approuver ce bilan. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202102DEAC09 « DOMAINE »

Objet : Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2020

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, doit donner lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Considérant que ce bilan a pour objet de donner une juste appréciation de la réalité physique des opérations foncières réalisées sur l'année 2020,

Considérant qu'un tableau détaillé comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération est joint en annexe,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, en application de la réglementation susvisée :

- PREND ACTE et d'APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières, présenté ci-dessous :

ACQUISITION IMMOBILIERE

La Ville, dans le cadre d'une rétrocession, a acquis les espaces verts ainsi que l'éclairage du lotissement Les Domaines de Bouconnes II, cadastrés section AD n°124, AD n°125, AD n°126, AD n°133.

CESSION IMMOBILIERE

La Ville a cédé une partie de terrain situé impasse de la Gare, cadastré AN n°124, AN n°126 et AN n°127, d'une superficie de 1066 m², à la Société « Pibrac Parc », pour un montant de 117 260 euros.

La Ville a transféré, à titre gratuit, le poste de relevage des eaux usées situé avenue François Verdier, cadastré BI 191p, d'une superficie globale de 55m², identifié comme pouvant être transféré au titre de la compétence « gestion des services d'intérêts collectifs – assainissement et eau ».

La ville a cédé l'immeuble sis 1, rue des Mimosas, cadastré AR n°97, à la société Les Tuileries représentée par Mesdames Véronique MONTE et Sophie TURRI, pour un montant de 320 000 euros.

10. DOMAINE : Intégration dans le domaine public communal des espaces verts et éclairage public de deux lotissements

Mme POUPONNEAU, Maire

Il s'agit de deux lotissements, l'Epistolier et les Hauts de Pibrac situés avenue Ensaboyo, rue du Chai et rue des Sarments. La voirie ayant été rétrocédée dans le domaine public, nous vous proposons de rétrocéder également les espaces verts et l'éclairage public. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202102DEAC10 « DOMAINE »

Objet : Intégration des espaces verts et de l'éclairage public de lotissements dans le Domaine Public

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2009, la voirie est de compétence métropolitaine. A ce titre Toulouse Métropole est compétente pour intégrer les voiries de lotissements dans le Domaine Public.

Les espaces publics n'ayant pas de lien fonctionnel avec la voirie (espaces verts) ainsi que les accessoires restés de compétence communale comme l'éclairage public, sont donc à intégrer par la commune si elle le souhaite.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole par délibération n° DEL-20-0588 du 30 septembre 2020 a intégré au Domaine Public les voies des lotissements suivants :

- L'Epistolier et les Hauts de Pibrac : avenue Ensaboyo – rue du Chai – rue des Sarments.

Il convient désormais d'intégrer dans le Domaine Public communal pour ces deux lotissements :

- les espaces verts parcelles cadastrées section AD n° 22 (1741m²) et AD 67 (17 m²), ainsi que
- l'éclairage public.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'INTÉGRER les espaces communs de ces lotissements dans le Domaine Public communal et de prendre en charge leur entretien,
- D'INTÉGRER les dispositifs d'éclairage public des lotissements l'Epistolier et les Hauts de Pibrac dans le parc communal et de prendre en charge la consommation électrique,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes afférents.

11. SDEHG : Travaux de rénovation de l'éclairage public square des Tilleuls

Mme POUPONNEAU, Maire

Nous poursuivons notre politique de rénovation d'éclairage public. Je vous rappelle que nous remplaçons en priorité les boules qui sont des éléments qui sont assez âgés et surtout qui éclairent le ciel et consomment énormément d'énergie. Nous remplaçons les plus vétustes et là, nous poursuivons square des Tilleuls. C'est cela, Miguel ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous avons maintenant l'habitude de ces délibérations. Celle-ci concerne le square des Tilleuls avec 6 points d'éclairage qui sont vétustes, qu'il faut complètement remplacer. Comme nous le faisons jusqu'à présent, nous avons prévu des lanternes munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettent de baisser la puissance de 50 % de 22 h à 1 h et de 70 % de 1 h à 5 h 30. Cette opération va se traduire par une économie d'énergie de 80 % et une économie budgétaire de 264 euros par an. Pour ce qui concerne cette opération qui se monte à 13 235 euros après déduction de la part du SDEHG et de la TVA, la charge de la commune est de 2 680 euros. Madame le Maire vous propose d'approuver ce dispositif et d'accepter la prise en charge par voie d'emprunt pour le prêt qui restera à la charge de la commune.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci. Les propositions étant énoncées par Monsieur PAYAN, je vous propose de le mettre au vote. Y a-t-il des questions ou des précisions ? Ce n'est pas le cas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202102DEAC11 « SDEHG »

Objet : Rénovation de l'éclairage public square des Tilleuls – Ref 12 BT 277

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 23 octobre 2020, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération concernant la rénovation de l'éclairage public square des Tilleuls.

Cette opération consiste au remplacement de 6 points d'éclairage vétustes, composés chacun d'un candélabre de 4 mètres de hauteur avec lanterne types LED de 27 et 38,5 Watts.

Les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser la puissance de 50% de 22h à 1h et 70% de 1h à 5h30.

Cette opération se traduira par une diminution de 81% d'énergie et donc une économie de 264 euros par an sur la facture de la Ville.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 085€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	8 470€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 680€
Total	13 235€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet présenté, ci-dessus
- DE COUVRIR la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

12. FINANCES : Subvention exceptionnelle à l'association la Fée Des Rations

M. BEN, Adjoint au Maire

La Fée Des Rations est une association à but ludique et à but de rassemblement aussi qui va permettre à pas mal de Pibracais de se retrouver autour de jeux de société, de jeux de rôle ou de plateau. Elle a déjà participé à plusieurs événements, notamment les journées du patrimoine et le Noël, le jeu virtuel que vous avez pu éventuellement voir passer à Noël. Nous vous proposons une subvention exceptionnelle pour les événements passés sur l'année 2020 à hauteur de ce que cela a pu représenter en frais et en travail.

Mme POUPONNEAU, Maire

Pour faire suite aux échanges que nous avons pu avoir en Commission permanente, c'est une association qui a un an, qui a réalisé un certain nombre de propositions d'activités virtuelles dans le cadre du Covid pour essayer de remplacer les animations qui n'ont pas pu avoir lieu. Là, il s'agit d'une subvention exceptionnelle par rapport spécifiquement notamment au jeu qui a été organisé à Noël et pour lequel le coût estimé était de 800 euros.

Nous vous proposons une aide de 500 euros de manière exceptionnelle. Après, l'association pourra prétendre aux subventions annuelles, elle n'y avait pas prétendu jusqu'alors parce qu'elle a un an d'existence. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Juste un détail, pourquoi une subvention exceptionnelle et pourquoi pas une subvention projet puisqu'en fait, au regard des subventions dédiées aux associations, comme vous l'avez dit, ils ne pouvaient pas prétendre à la subvention de fonctionnement puisqu'ils n'avaient pas un an d'existence, donc pas de rapport financier à présenter, donc pas de dossier déposé, mais dans les subventions, il y a aussi le chapitre subventions projets. Ils auraient pu déposer un dossier projet et l'avoir. Pourquoi avoir choisi la subvention exceptionnelle ?

Mme POUPONNEAU, Maire

Parce que les subventions projets ont été déposées en juillet au moment où nous avons fait le BP2020 et il se trouve que là, la proposition que nous leur avons faite d'organiser quelque chose pour le Covid a été liée au fait que nous n'avons pas pu organiser les festivités de Noël. C'est spécifiquement parce qu'ils ont organisé une super activité qui a eu un coût et l'activité qu'ils ont organisée est liée au Covid donc nous la faisons passer sur la ligne Covid.

M. COSTES, Conseiller municipal

Petite remarque. J'aurais préféré dans la présentation qu'on puisse donner une subvention pour un travail effectué en 2021. Il est très difficile de donner une subvention *a posteriori* sur un travail qui a été fait l'année précédente. Si cette association avait effectué un travail extrêmement utile à la Ville, on pourrait très bien imaginer qu'il y ait une sous-traitance ou un paiement direct à l'association, mais qui ne passe pas par le volet des subventions. Je rejoins ce qui a été dit par Odile BASQUIN, c'est une association qui a été créée en 2020, donc le principe de précaution voudrait qu'on attende la constitution et un certain nombre de temps pour voir le devenir de cette association, s'assurer que les travaux qui sont portés sont bien d'intérêt général et qu'on puisse faire rentrer cette association dans un processus logique de subvention tel qu'il a été conçu. Moi, ce qui me gêne un peu, c'est qu'on donne *a posteriori* une subvention pour quelque chose qui a été effectué, même si cela a été bien effectué, j'aurais préféré qu'on statue sur un projet effectif en 2021.

Mme POUPONNEAU, Maire

OK. Comme l'a fait remarquer Monsieur KLYSZ en Commission permanente, votre équipe a déjà procédé à des subventions pour des associations qui avaient moins d'un an. Par ailleurs, je le redis, c'est une subvention exceptionnelle parce qu'il y avait une prestation exceptionnelle liée à la Covid. C'est pourquoi cela a été classé ainsi, mais nous prenons note de votre remarque pour les prochaines fois. Je vous le propose de le passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202102DEAC12 « FINANCES »

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association La Fée Dés Rations

Les mesures gouvernementales prises en décembre 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, n'ont pas permis à la ville de Pibrac l'organisation des festivités habituelles de fin d'année (marché de Noël, projection d'un film à destination du jeune public et autres animations).

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée municipale, que La Fée Dés Rations, jeune association pibracaise, dédiée au ludique sous toutes ses formes, a conçu et proposé une animation virtuelle à destination d'un large public pour pallier le manque de tout autre événement en raison de la situation sanitaire.

Madame le Maire précise que cet événement a rencontré un vif succès auprès des Pibracais et souligne l'investissement tout particulier dont ont fait preuve les membres de cette association pour donner un peu de magie à ces fêtes d'un format tout à fait inédit.

Cette association qui n'a pas bénéficié d'une subvention de fonctionnement de la ville rencontre des difficultés financières passagères liées à la crise sanitaire de la Covid 19.

Afin de ne pas mettre en péril le devenir de cette jeune association très dynamique, la ville souhaite l'accompagner et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € qui sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association La Fée Dés Rations pour l'exercice 2021.

13. FINANCES : Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Colomiers

M. LE BOT, Conseiller municipal

On peut rappeler que le corps des sapeurs-pompiers est composé de professionnels, mais aussi de bénévoles. Leurs associations dont fait partie l'association des sapeurs-pompiers de Colomiers coordonnent et garantissent le bon fonctionnement des sections de jeunes sapeurs-pompiers. Ce sont des adolescents qui se projettent dans la future carrière soit en tant que professionnels soit en tant que bénévoles de sapeurs-pompiers. Les associations de sapeurs-pompiers sont les premiers acteurs de la formation de secourisme du grand public, donc en ce sens, nous avons besoin d'eux. Ils assurent aussi un soutien aux sapeurs-pompiers volontaires et peuvent aussi porter secours à la famille des sapeurs-pompiers victimes d'un accident, en situation difficile ou malheureusement de décès en service. C'est pourquoi les associations de sapeurs-pompiers ont besoin de notre soutien moral, mais aussi financier. Leurs rentrées d'argent à cause de la Covid ont été fortement impactées par la pandémie : Sainte-Barbe et bal du 14 juillet annulés et ventes de calendriers réduites. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de les aider exceptionnellement.

Mme POUPONNEAU, Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Merci Madame le Maire. Je vais redire ce que j'ai dit en Commission permanente. Nous reconnaissons tous le travail formidable que font les corps de pompiers et les associations, un travail quotidien extrêmement prégnant au service de tous. Le problème n'est pas là. Le problème est d'inscrire cette subvention dans une stratégie globale de subventionnement de la municipalité. Vous donnez une subvention aux sapeurs-pompiers, il n'y a pas que les sapeurs-pompiers, vous avez les forces de l'ordre, vous avez la gendarmerie, vous avez la police nationale, vous avez les associations de soignants qui sont extrêmement investis pour lutter contre la crise sanitaire, certains exercent dans la commune, d'autres n'exercent pas dans la commune. Je prends le cas de Colomiers, eu égard aux associations caritatives comme les Restos du Cœur dont tout le monde sait que nombre de personnes viennent de Colomiers, je ne suis pas sûr que Colomiers donne une subvention aux Restos du Cœur. Simplement pour dire qu'il est important de pouvoir recentrer ces subventions dans le cadre d'une stratégie, d'une doctrine qu'il faut se fixer, jusqu'où on va, quel est le rôle de la commune d'accompagner ou pas certaines de ces associations non pibracaises. Ce n'est pas que j'ai quoi que ce soit pour accompagner les pompiers, au contraire, on les soutient par ailleurs assez largement. Ce n'est pas le problème. Le problème est de savoir, au niveau de la Ville, quelle est la stratégie de positionnement que l'on prend eu égard notamment à ce qui va suivre sur les orientations budgétaires. Je rappelle que si on donne à une

association, quelle qu'elle soit, cela se fera au détriment des autres associations pibracaises qui peuvent prétendre à une subvention qui est globalement capée et bornée dans son montant. Voilà simplement ce que je voulais dire, ce n'est pas le fait de s'opposer, loin s'en faut, à soutenir les pompiers, c'est de le replacer dans une doctrine générale de la Ville pour accompagner ces dites associations caritatives.

Mme POUPONNEAU, Maire

Si Madame BASQUIN est adepte du « en même temps », vous êtes adepte du « mais », c'est toujours bien « mais » et du coup, en l'occurrence, il se trouve juste parce que vous mélangez tout, il y a 68 familles Pibracaises aux Restos du Cœur. C'est un petit aparté que je fais en réponse à vos propos assez surprenants. De la même manière que l'autre subvention, il ne s'agit pas de prendre aux associations Pibracaises, il s'agit de mobiliser une ligne que nous avons prévue en cas d'imprévu et une subvention exceptionnelle, c'est dans le cadre du Covid. Elles sont fléchées Covid, donc cela ne vient prendre aucune subvention à aucune association pibracaise. Je le passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202102DEAC13 « FINANCES »

Objet : Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Colomiers

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que les ressources financières de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Colomiers ont été fortement impactées par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

En effet, l'Amicale a été privée d'une partie de ses recettes habituelles générées notamment par la traditionnelle vente de calendriers et l'année 2021 s'annonce également difficile avec l'impossibilité pour l'association d'organiser certaines festivités, comme la fête de la Ste Barbe.

Ces pertes de recettes ne permettront pas à l'Amicale d'honorer certaines de ses œuvres sociales (aide à la perte de revenus, naissances, décès,...) dont de nombreux pompiers bénéficient ainsi que leurs familles.

Afin d'équilibrer son budget 2021 l'Amicale des sapeurs-pompiers a sollicité l'octroi d'une subvention.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Colomiers pour l'exercice 2021. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

14. FINANCES : Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021

Mme POUPONNEAU, Maire

Un document d'une quarantaine de pages vous a été envoyé. Miguel PAYAN va vous le présenter de manière assez succincte, s'il y arrive.

Je voulais juste rappeler quelques points en guise d'introduction. Je rappelle que le DOB est le débat sur les orientations budgétaires qui s'appuie sur un ROB qui est le rapport des orientations budgétaires que vous avez reçu et que les spectateurs peuvent télécharger sur le site de la Mairie. Ce DOB et ce ROB sont obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le DOB et le ROB, ce n'est pas la même chose. Il y a un rapport et ensuite, il y a un débat.

Le DOB n'est pas non plus un budget prévisionnel. Le but du DOB est de pouvoir débattre sur les orientations à assez long terme de la commune en matière de finances. Il ne s'agit pas de présenter un BP 2021. Il s'agit d'aller plus loin, d'avoir les perspectives et de débattre sur les orientations. Je vais vous avouer un scoop, nous ne serons pas d'accord sur les orientations et c'est le principe du débat puisque ce temps-là vise à exposer les stratégies d'orientation de la commune et de pouvoir en débattre.

Nous avons choisi – et ce n'est pas le cas dans toutes les communes, je tenais à le dire – la transparence puisque nous vous avons envoyé des chiffres et des prospectives qui ont été travaillés avec un audit financier et qui vont jusqu'à l'horizon 2026. Des collectivités font le choix de ne présenter que 2021 ou que 2021-2022. Nous vous avons présenté une perspective et une perspective sur l'ensemble du mandat et nous vous avons présenté l'ensemble des chiffres que nous avons en notre possession. Il s'agit une fois encore de transparence.

Je voulais juste vous donner les grandes lignes pour ces orientations budgétaires et je laisserai Monsieur PAYAN aller dans le détail.

Il avait trois exigences de ma part :

- pas de hausse d'impôts ;
- une dette à la fin du mandat en dessous du seuil d'acceptabilité tel qu'il est défini par le Ministère ;
- une CAF nette toujours positive sur le mandat. La CAF nette positive sur le mandat, c'est important parce que la capacité d'autofinancement nette, c'est la capacité qu'a la commune à financer son investissement une fois les emprunts remboursés, donc c'est très important qu'elle reste positive et c'est le cas dans les perspectives que nous vous dressons ici.

Il y a un choix de faire un effort d'investissement sur le début du mandat avec un projet d'école qui avait été lancé par l'équipe précédente et que nous peaufinons et le besoin qu'il y a en termes d'équipements sportifs.

La deuxième partie du mandat a vocation à maîtriser ces dépenses en sachant que les orientations que nous avons construites sont très prudentes sur un certain nombre de critères. Nous avons fait preuve de prudence et donc, du coup, la situation qui vous est présentée ici est le scénario du pire et donc, sur la deuxième partie du mandat, il est possible que grâce à de bonnes surprises qui ne seraient pas des surprises, mais qui seraient issues à la fois de recettes que nous pouvons espérer et à la fois aussi de travail que nous sommes en train de réaliser en interne, notamment sur les dépenses, nous puissions avoir un second souffle sur la fin de mandat.

Tout cela est en cours. Ce sont les orientations du mandat et bien évidemment, nous reviendrons chaque année vers vous lors de ces orientations budgétaires pour faire un point d'étape et réorienter au vu du réalisé, ces orientations budgétaires. Voilà, je laisse la parole à Miguel.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci. Je vois qu'il va falloir aller au plus pressé sans pour autant perdre la substance de ce que nous voulions vous présenter. Je vais passer sur un certain nombre de diapositives qui sont les contextes réglementaires, ce n'est pas la peine de s'attarder dessus.

I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

1.2 – Environnement économique et perspectives

- *Les enjeux géopolitiques et géo-économiques mondiaux : doit-on s'attendre à de grands bouleversements ?*

Je vais peut-être juste dire un mot sur l'environnement économique, les perspectives et les enjeux géopolitiques et géo-économiques mondiaux. Il est important que nous ayons un recul sur ce qui se passe et ce qui se passe aujourd'hui mérite que nous nous y attardions.

La vraie question évidemment, c'est l'élection de Joe BIDEN et de savoir quels en sont les effets au plan international. Ce que je voulais vous dire c'est que se pose la question du multilatéralisme, la question de la position de la Chine évidemment qui prend beaucoup de place et qui malgré tout, semble isolée et une Europe qui est en perte de vitesse. Nous avons les conséquences du Brexit, tout n'est pas achevé contrairement à ce que l'on pense, on croirait que tout est signé, mais en fait, pas du tout. Tout un pan des services reste à conclure et en particulier des services financiers, c'est bien connu.

Ce que je voudrais vous dire juste sur ces trois niveaux de réflexion et pour en faire un peu la synthèse, permettez-moi juste de vous lire un article que nous sommes allés trouver ce week-end dans Le Monde qui caractérise bien les positions entre les États-Unis et la Chine.

Madame Linda THOMAS-GREENFIELD, la nouvelle représentante des États-Unis aux Nations unies nous dit la chose suivante, elle s'exprimait au Sénat américain : « *J'ai une longue expérience à propos de l'influence nuisible de la Chine, de leur stratégie d'endetter et piéger en Afrique et ailleurs. La Chine est un adversaire stratégique qui pose les défis à notre sécurité, à notre prospérité et à nos valeurs. La Chine enfreint largement les droits de l'homme, a des ambitions autoritaires qui vont à l'encontre de nos valeurs démocratiques* ». Quand vous avez dit cela, vous placez bien le contexte général et juste pour que nous ayons l'autre versant, et donc la position chinoise, vous savez que tous les ans se réunit à Davos le forum de Davos économique mondial. Joe BIDEN n'était pas présent à cette conférence qui a été d'ailleurs en visioconférence parce que c'était particulier en raison du Covid et juste, je vous lis la déclaration de XI JINPING, le Président de la Chine : « *Bâtir des clans ou déclencher une nouvelle guerre froide, rejeter, menacer ou intimider les autres, le bouleversement des chaînes d'approvisionnement ou des sanctions afin de provoquer l'isolement ne fera que*

pousser le monde dans la division et même la confrontation ». Donc, en réalité sur ces trois points que je mets en exergue, et bien évidemment nous ne sommes pas allés jusqu'à regarder la position cette fois de la Russie, mais en tout cas, sur ces trois points, les bouleversements vont peut-être venir et ils sont plutôt inquiétants.

➤ *L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19*

Là, les questions sont plutôt des questions d'ordre je dirais au moins économique. Est-ce que c'est une crise de l'offre ? Est-ce que c'est une crise de la demande ? À ce stade, bien évidemment, c'est une crise essentiellement de l'offre, ce n'est pas une crise financière, c'est une crise essentiellement de l'offre, mais qui a évidemment déclenché une crise de la demande. Si, aujourd'hui, par exemple, vous allez acheter un vélo électrique, à coup sûr, vous ne pourriez pas l'acheter tout de suite parce qu'il y a des ruptures, et tout cela rentrera dans l'ordre – espérons-le – plus tard.

La valeur ajoutée mondiale ne retrouvera pas son niveau de 2019 avant 2021, c'est dans les hypothèses les meilleures.

Nous avons, par contre, une situation sociale qui se dégrade de jour en jour. Sachez que sur le plan européen, le taux de chômage est passé de 7,1 à 8,3. Ce n'est pas grandiose, mais cela représente quand même 1,5 million de personnes et nous sommes très inquiets des 7,5 millions de personnes en Europe qui sont au chômage à temps partiel. Que vont devenir les temps partiels ? C'est un vrai grand point d'interrogation. La situation sociale est explosive.

Enfin, une déclinaison sur la situation en termes d'épargne. Vous le savez, les ménages épargnent généralement 10 à 12 % de leurs revenus. En 2020, nous sommes à 21 %, ce qui veut dire qu'une très forte épargne a été justement provoquée par la situation.

Et puis, l'explosion de la dette publique puisque nous sommes à des 118-120 % du PIB, c'est extrêmement très important, 2,4 milliards d'euros de dettes.

Nous avons l'intention de développer ces sujets, mais nous allons en rester au plus pressé. Monsieur COSTES, vous nous dites de dérouler, je déroule.

➤ *Quelques repères de l'environnement économique*

Le PIB est finalement maintenant arrêté à une chute de 8,3 % pour la France. Les États-Unis, c'est -4 %, donc cela a eu un impact sur les États-Unis, c'est un petit peu moins, la réalité c'est 3,5 % et j'ai mis évidemment la Chine. En contrepartie, la Chine n'a pas eu de récession puisque son PIB a augmenté de 1,6 % et en réalité, c'est 2,3 %.

Sur le plan de la France, nous présentons cette diapo à fin du 2^e trimestre qui montre bien que le PIB s'est effondré en France. Nous avons mis une petite ligne jaune de traverse pour signaler que nous sommes finalement à -8,3 %, ce qui est quand même très significatif puisque c'est au-delà de toutes les crises que nous avons connues. Nous pouvons faire la mesure par rapport à Mai 68 et par rapport aux *subprimes*, nous sommes deux fois plus en crise et en récession que nous l'étions à toutes ces périodes.

Quelques prévisions : au moment où nous avons fait cette diapo, nous n'avions pas encore tous les résultats. La consommation des ménages diminue de 7 %, les investissements pratiquement de 10 %, le solde commercial de 5 % et nous pourrions continuer la chaîne, le déficit budgétaire, etc. La situation est alarmante et très difficile.

➤ *Synthèse des projections France*

C'est l'étude INSEE en projection. Vous voyez la situation en 2020, la situation prévisible en 2021 sur le PIB, nous avons de l'espoir, c'est selon les spécialistes +6 % ou +5 % d'augmentation de PIB et avec les conséquences en matière de chômage. Sur les prévisions optimistes, nous serions avec un pic de taux de chômage de 10,7 % en 2021, je parle bien de la France malgré des prévisions de croissance à +5 %. Sur des prévisions pessimistes, nous perdriions malheureusement un point de plus de taux de chômage malgré une prévision de croissance qui ne serait que de 1 %.

➤ *La situation en Haute-Garonne*

Plus proche de nous, en Haute-Garonne évidemment, chacun est bien sensibilisé par la situation d'Airbus et nous sommes devant le syndrome de Détroit. Vous connaissez tous l'histoire de Détroit et même la faillite de la ville de Détroit. Détroit s'est déclaré en faillite. Nous sommes sous ce syndrome.

- Chute de 75 % des activités de service (maintenance des équipements, gestion du trafic, etc.).
- Baisse des cadences de production de 40 % en moyenne.

- Airbus a livré 566 avions en 2020, c'est-à-dire un tiers de moins qu'en 2019 et nous avons une incertitude évidemment sur la trajectoire de reprise.
- Le retour aux niveaux d'avant crise est espéré en 2023 pour les plus optimistes, voire 2024-2025. Certains diront que cela va durer au moins une décennie.

Les autres secteurs sont néanmoins durablement touchés et durement touchés.

- Le commerce, l'industrie, l'événementiel, le tourisme, l'hôtellerie.
- Les demandes d'emploi sont en hausse de 7 % en Haute-Garonne
- Parce que c'est un endroit de convivialité, j'ai signalé que probablement 30 % des bars vont fermer définitivement.

Donc vous voyez la chaîne où cela se complique de plus en plus.

1.3 – La loi de finances et le plan de relance

Sur la loi de finances, je voudrais juste vous dire parce que c'est très important que, bien évidemment, la loi de finances 2021 a été marquée et impactée par le plan de relance.

Le plan de relance, c'est 100 milliards d'euros qui se décomposent en trois objectifs :

- le verdissement de l'économie pour 30 milliards d'euros avec à l'intérieur, je ne vais pas tous les citer, mais beaucoup sur l'énergie des bâtiments (6,7 milliards d'euros), sur le ferroviaire (4,5 milliards d'euros) et puis sur la recherche sur l'hydrogène (2 milliards d'euros) ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises : c'est l'aide apportée aux entreprises sous toutes leurs formes pour 32 milliards d'euros ;
- le soutien aux plus fragiles : le volume est autour de 36 milliards d'euros.

Déclinaison de la loi de finances :

- pour ce qui concerne les collectivités, ce sont les 10 milliards de baisse de fiscalité à l'endroit des entreprises, c'est l'effort conséquent, je ne rentrerai pas dans le détail de l'effort qui est consenti aux différentes entreprises pour la compétitivité de l'économie française ;
- la loi de finances se caractérise également par une stabilité des dotations pour ce qui nous concerne. Alors vous pouvez traduire si vous voulez, que stabilité veut dire baisse, mais dans la loi de finances, c'est stabilité. Je vous expliquerai pourquoi ;
- la loi de finances reste à peu près évasive sur l'aide que nous pourrions attendre de l'État pour combattre la situation du Covid.

Alors juste quelques repères, que je vous délivre, je ne rentrerai pas dans le détail compte tenu du fait qu'il faut aller au plus pressé et au plus intéressant pour le débat, mais juste à titre informatif :

- DGF : stabilité globale des concours financiers de l'État, ce qui veut dire baisse puisque des écrêtements sont faits soit verticalement soit horizontalement et se traduisent par une baisse finalement de notre DGF. C'est finalement ce qui nous intéresse ;
- taxe d'habitation : nous en avons longuement parlé au cours du débat d'orientation budgétaire l'année dernière, c'est donc la continuité des mesures par la loi de finances 2021, sachez que bien sûr la suppression, aujourd'hui c'est 80 %, il reste 20 %, mais de toute façon, c'est l'État qui va tout collecter et va compenser les collectivités, et va nous compenser. Or, pour compenser, il a été prévu que nous allons récupérer le foncier éligible au niveau du Département. Nous le verrons dans une diapo plus en détail donc je n'insisterai pas dessus. Sauf que nous récupérerons le foncier bâti du Département, et ce faisant, comme c'est plus favorable pour la commune, l'État a prévu le coefficient correcteur qui va nous écrêter du supplément que nous aurions pu espérer ;
- fonds de compensation de la TVA : juste une petite remarque. Jusqu'à présent, nous recevons le fonds de compensation sur les investissements de l'année précédente. Cette année, les nouvelles communes et les EPCI, donc la Métropole, auront un système d'automatisation. Cela veut dire que dès l'année où vous investissez, vous récupérez la partie du fonds de compensation de TVA sous l'angle que nous savons aujourd'hui, c'est-à-dire 16 404 %. Pour nous, la commune de Pibrac, ce sera l'année prochaine donc c'est intéressant et quand même, il faut que nous soyons vigilants parce qu'à la fois, la loi de finances a prévu cette automatisation, mais elle a prévu qu'à l'éligibilité, tout ne sera pas éligible de la même manière que ce que c'est actuellement, donc nous serons très vigilants à cela ;
- CVAE : suppression de la part régionale de la CVAE, donc contribution à la valeur ajoutée des entreprises. C'est juste pour la Région, c'est supprimé et compensé par une part de TVA ;
- établissements industriels : nouvelles méthodes de calcul de la valeur des établissements industriels. Il s'agit évidemment de privilégier justement le développement économique et les différentes industries.

Le choix opéré par la loi de finances est de diminuer de moitié la valeur locative. Des coefficients s'appliquent sur les terrains, jusqu'à présent c'est 8 %, cela va passer à 4 % et sur les constructions, c'est à 8 % et cela va passer à 6 %. Voilà le mécanisme pour aider le développement et la reprise économique ;

- CET : plafonnement à 2 % de la CET, Contribution Economique Territoriale. Jusqu'à présent, lorsque cette contribution dépassait 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, l'entreprise pouvait demander le plafonnement. Donc, pour les aider, ce sera à partir de 2 % ;
- CFE : Contribution Foncière des Entreprises. C'est pour les EPCI : exonération pour les créations ou extensions d'établissements. C'est sur décision de l'organe délibérant. Pour nous, ce sera Toulouse Métropole et par contre, il n'y aura pas de compensation de l'État puisque c'est une décision locale ;
- TLCE : simplification de la taxe de l'électricité que certains appellent plutôt la nationalisation de la taxe de l'électricité. Juste pour mémoire, le Conseil du SDEHG a voté une motion il n'y a pas très longtemps à laquelle j'ai assisté pour dire à l'État qu'il était contre cette nationalisation de l'électricité. Je n'en dirai pas plus.

Mme POUPONNEAU, Maire

Je te propose de passer au point 3 sur la santé de la Ville.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Oui, je suis allé très vite sur tous les aspects pour arriver maintenant à la situation de notre commune, la santé financière qui est dégagée après l'exercice 2020.

III – La santé financière de la Ville au 31/12/2020

3.1 – Section de fonctionnement

Ce tableau indique les résultats que nous avons au 15 janvier.

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 7 342 611 euros et les produits avec le résultat reporté représentent 8 millions d'euros, ce qui fait que notre résultat net est de 685 000 euros pour l'année 2020.

3.2 – Section d'investissement

Sur la partie de l'investissement, nous avons dépensé un peu moins de 1 800 000 euros et avons encaissé un peu plus de 1 800 000 euros, ce qui fait que le résultat est un résultat positif hors reste à réaliser de 34 500 euros.

En inclut le résultat que j'ai donné tout à l'heure de 686 000 euros, nous arrivons donc à un résultat de 720 000 euros et si nous enlevons les restes à réaliser, nous arrivons à un résultat positif global de 508 000 euros qui est conforme au Code Général des Collectivités Territoriales.

3.3–Hypothèse d'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au BP 2021

Sur cette diapositive, c'est un des scénarios auquel nous pourrions nous attendre lorsque nous aurons à décider de l'affectation des résultats. Là, il est au 15 janvier, le profil suivant, le résultat est de 686 000 euros, il est positif. Le résultat d'investissement avec les restes à réaliser est négatif de 178 000 euros. Nous avons donc au moins à couvrir cette partie, c'est la loi qui le prévoit.

Analyse financière 2014-2020

Sur l'analyse globale avec un petit peu de recul sur les années 2014-2020, les principaux résultats significatifs :

- nous avons consolidé le résultat puisque nous avons un excédent brut de 725 000 euros ;
- nous avons une CAF brute qui suit également ce mouvement qui passe de 630 à 700 euros avec un taux d'épargne qui est à 10, c'est-à-dire une très bonne position du taux d'épargne.

En ce qui concerne l'investissement, le plus important et après avoir fait un tour des dépenses sur toutes les années et les recettes, c'est simplement d'analyser la CAF nette puisque vous voyez qu'en 2020, avec une CAF nette à 463 000 euros, nous sommes l'année sur les différentes années où la CAF nette est la plus élevée.

Enfin, sur la capacité de désendettement, nous sommes à 4, en réalité c'est 3,93 et nous étions à 4 l'année dernière, en réalité c'était 4,40. En fait, en gros, nous gagnons 0,5 ce qui laisse la commune dans de très bonnes dispositions pour attaquer le PPI.

Synthèse 2014-2020

En 2020, nous avons consolidé les résultats et cela dans une situation très contrainte et en raison de deux grandes catégories d'événements :

- tout d'abord parce que nous avons à faire face à des factures qui n'avaient pas été payées de l'ordre de 150 000 euros ;

- et puis, nous avons pris en charge comme il est naturel de le faire d'ailleurs, les résultats de l'ECP et du CCAS.

Nous avons également eu à confronter la question que toutes les communes ont confrontée, la question de l'effet de la crise sanitaire :

- augmentation des dépenses de l'ordre de 40 000 euros, *a minima* ;
- baisse des recettes de l'ordre de 50 000 euros.

Malgré cela, l'excédent brut s'est conforté en 2020, le taux d'épargne s'est amélioré, la CAF nette demeure positive et est supérieure à ce que nous avons connu jusqu'à présent, la fiscalité, nous avons des ratios normaux. Et sur la période, la commune a réalisé 10 millions d'euros de dépenses d'équipement et a perçu 6 millions d'euros de recettes, c'est-à-dire que le besoin qui en résulte a été financé uniquement par l'autofinancement.

L'assise financière de la commune résulte à la fois d'un désendettement – nous sommes bien d'accord là-dessus – et d'une position de l'investissement relativement plus faible, un effort d'équipement assez faible.

IV – Les projections budgétaires 2021 – 2023

4.1 – Présentation de la projection des charges

Les projets 2021-2023, c'est là, la question comment présenter le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) avec quelques données qui ont été demandées pour les projections, c'est-à-dire une moyenne de 1,5 % d'augmentation sur les frais de gestion, des charges financières actuellement de 73 000 euros en 2021, c'est-à-dire sans augmentation de la dette qui passerait à 66 et à 58 000 euros.

Sur cette projection, nous avons demandé de projeter :

- des emprunts ou un emprunt sur 20 ans à 1,5 %, c'est à voir, il faut étudier le marché ;
- des charges exceptionnelles avec une enveloppe de 5 000 euros par an ;
- des dotations aux amortissements comme nous le faisons habituellement.

La projection des charges serait la suivante : vous voyez les années 2018, 2019 et 2020. Donc 2020, c'est la situation que nous devrions à peu près atteindre lorsque le compte administratif sera bouclé avec notre trésorière.

La projection globale est une augmentation d'un peu plus de 250 000 euros qui se répartit de la manière suivante :

- des charges à caractère général qui augmentent à peine ;
- des charges de personnel qui sont maintenant en vue des besoins qui sont dégagés par notre plan des années à venir, notamment nos besoins, le recrutement de deux policiers municipaux et nous précisons le détail au moment du budget ;
- une augmentation importante des autres charges de gestion courante (1 831 euros). Dans ce chapitre rentrent toutes les dépenses obligatoires lorsque nous devons par exemple nos redevances au SDEHG ou à Bouconne ; nous avons les indemnités des élus qui ne bougent pas ;
- nous avons ce que nous devons payer pour les différents marchés au titre de Léo Lagrange qui, eux, par contre, sont en très forte augmentation.

Voilà la projection, le budget de 2021 est à peu près calé et les projections qui en suivent, donc 1,5 % par an.

4.2 – Présentation de la projection des produits

Sur les bases « ménages/entreprises » : foncier bâti + 2,5 % par an et le non bâti stable.

Maintien des taux du foncier et de toute façon, l'engagement est de ne pas augmenter la pression fiscale.

Je reviens sur cette diapo qui a été prise en introduction, vous avez vu en 2021, le haut du tableau disparaît, c'est donc la taxe d'habitation qui n'est plus à notre initiative. Nous ne pouvons pas ni augmenter ni baisser les taux. C'est terminé en 2021 et c'est compensé.

Notre taxe foncière passera de 14,11 % à 36,01 %, c'est-à-dire la récupération du taux du Département et comme l'indique la flèche, nous aurons un écrêtement aux résultats par le CoCo (Coefficient de Correction). On ne nous fait pas de cadeau, nous avons la possibilité d'avoir un peu plus de fiscalité, mais non, l'État s'en est aperçu et n'est pas d'accord.

Au résultat global, si je prends le produit fiscal notifié, c'est-à-dire sans les rôles supplémentaires, nous aurions une augmentation puisqu'on passe de 2 625 à 2 690. Voilà les projections qui sont faites en termes de produits.

Nous avons pris également en fiscalité reversée, le statu quo, pas d'augmentation parce que pour l'instant, par rapport à la Métropole, il ne s'agit pas de transferts de compétences à l'horizon, donc stabilité.

Fiscalité indirecte, nous avons pris des droits de mutation en hypothèse prudente et d'ailleurs c'est la surprise de l'année dernière puisque juste pour faire le profil, en 2019, la commune avait encaissé 445 000 euros de droits de mutation et la surprise, c'est qu'en 2020, nous avons encaissé 518 000 euros. Alors vous voyez, nous avons également joué la prudence. Nous restons prudents à 481 000 euros par an.

Autres produits courants :

- produits des services : +3 % ;
- produits de gestion courante : stables ;
- remboursements sur les rémunérations du personnel : stables (70 k€).

Dotations et subventions

- population : stable. On a également là, une hypothèse de prudence puisque très certainement, la population va croître ;
- DGF : projections conformes à la loi de finances 2021.

Produits exceptionnels : enveloppe de 5 000 euros par an.

En 2021, les produits sont en très légère augmentation : 7 105 000 euros.

Le profil va augmenter très faiblement jusqu'à l'horizon 2026 puisque, malheureusement, les possibilités d'avoir des recettes, et c'est une volonté de notre part, pas d'augmentation d'impôt. Nous allons faire le mandat sans augmentation d'impôt.

4.3 – Présentation de la projection : le PPI 2021-2023

En ce qui concerne l'investissement, nous avons :

- l'école qui se construit à hauteur de pratiquement 4 300 000 euros en 2021 ;
- une ligne pour la maîtrise d'œuvre du complexe multi-sportif de 200 000 euros ;
- des soldes de restes à réaliser de 210 000 euros ;
- des investissements récurrents à hauteur de 350 000 euros.

Ce qui représente une masse financière budgétaire de 5 millions d'euros et vous voyez dans la deuxième colonne que nous avons estimé qu'il était important de relativiser, c'est-à-dire de calculer un compte administratif qui serait à hauteur de 80 %, c'est ce qu'on fait généralement. Déjà 80 %, c'est une bonne cotation que de dire que nous exécutons 80 % des investissements, ce qui fait 4 142 000 euros.

Pour faire face au BP 2021, nous avons :

- la résultante des subventions que nous avons demandées et reçues en 2020 au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour 308 000 euros ;
- d'autres subventions en solde qui sont donc en restes à réaliser pour 284 000 euros ;
- comme nous l'avons fait l'année dernière, nous allons budgétiser deux fois 300 000 euros pour cette tranche 2021 ;
- le fonds de compensation de TVA est de 1 429 000 euros pour 2021.

Nous pouvons voir qu'en 2022, nous allons avoir un escalier un peu plus sous-élevé, mais quand même très important puisque nous serons à 3,6 millions d'euros d'investissements avec les subventions que nous avons prévues par mesure de prudence également à hauteur de 30 %.

La déclinaison sur le PPI en termes de tranche 2022 sera donc de 895 000 euros contre 295 000 euros de reste à financer.

Puis, le BP 2023, avec cette fois, comme vient de le dire en introduction Madame le Maire, nous allons rester à voir la situation, pas d'engagement au-delà de 2023 et par sagesse, espérons que nous aurons des surprises plutôt positives en raison du fait justement de notre prudence lorsque nous avons développé ce PPI.

4.4 –Présentation de la projection des recettes d’investissement 2021 – 2023

Pour les recettes d’investissement de la même année, nous avons évidemment le fonds de compensation, les subventions par prudence 30 %. Nous n’avons pas budgétisé de cessions. Nous considérons que si elle vient, une cession sera une bonne surprise, cela fait partie de notre prudence également.

Et enfin, des emprunts d’équilibre qui vont sauvegarder ce qu’on appelle le fonds de roulement en termes de dépenses de fonctionnement, c’est-à-dire à hauteur de 400 000 euros, c’est un mois de dépenses de fonctionnement.

4.5 – Résultats et analyse de la projection 2021 – 2023

Voici les différentes courbes qui résultent de ce PPI avec sur la chaîne de l’épargne, le principe que :

- l’excédent brut de fonctionnement est stabilisé à 600 000 euros ;
- le taux d’épargne est orienté à 8 % ;
- la CAF nette reste positive sur le PPI en particulier.

Sur les dettes et la solvabilité, l’endettement va augmenter, mais nous visons un seuil de capacité de désendettement à neuf années ce qui est complètement correct pour la vision terminaison. Sachez juste que par comparaison, puisque vous savez que la Métropole vient de faire son rapport d’orientation budgétaire que j’ai regardé avec beaucoup d’attention, ils visent 10,7 % en capacité de désendettement. Certes, nous ne sommes pas la Métropole, mais en même temps, l’objectif est là pour le mandat.

Tableau des grands équilibres 2018-2026

La projection jusqu’à 2026 résulte de ce tableau. C’est en dehors du PPI, mais comme je vous l’ai expliqué, à partir de 2023, nous n’allons pas investir, mais faire l’analyse de la situation.

Sur cette projection, nous serons donc avec :

- un taux d’épargne à terminaison à 8 % ;
- une CAF nette positive à 116 ;
- une capacité de désendettement à 9 en terminaison.

V. Projet de budget primitif 2021

5.1 – Section de fonctionnement

Avec les données arrêtées au 15 janvier, nous avons donc esquissé ce que pourrait être notre budget 2021 avec un projet équilibré à 7,6 millions d’euros en reprenant les résultats reportés 2020 qui sont de 508 000 euros à ce stade.

5.2 – Section d’investissement

S’agissant de la section d’investissement, nous serions à 418 000 euros en recettes et en dépenses avec :

- des dotations à 236 000 euros, c’est le fonds de compensation de la TVA ;
- la capitalisation, c’est-à-dire l’autofinancement réel, c’est-à-dire la couverture du besoin de financement : 178 000 euros ;
- des emprunts et dettes à 2 millions d’euros ;
- des subventions à 898 000 euros ;
- des opérations d’ordre ;
- le résultat reporté de 34 553 euros ;
- un effort d’autofinancement budgétaire, pas réel, mais budgétaire de 328 000 euros.

Voilà pour ce qui concerne notre proposition de plan pluriannuel 2021-2023 arrêtée à ce stade et le profil de notre trajectoire financière jusqu’à 2026

VI. L’ECP : le contexte budgétaire

Je vais juste dire deux mots sur l’ECP puisque c’est au contraire, une question importante vu les incertitudes qui pèsent sur la possibilité de faire un budget. Alors, bien évidemment, il serait utile de faire différentes hypothèses et différents budgets, mais vous le savez bien, nous ne faisons qu’un seul budget. Nous pourrions faire une hypothèse haute et une hypothèse basse, mais la situation est que nous devons faire un seul budget en prenant en compte la situation qui est quand même assez difficile puisque nous le signalons, nous avons perdu des recettes à hauteur de 166 000 euros en 2020.

Malheureusement, le théâtre municipal de Pibrac ne bénéficie pas de subventions de l'État, donc c'est aussi une des contraintes que nous aurons à assumer pour faire le budget.

Par ailleurs, nous continuons encore à rembourser des réservations qui ne peuvent être puisque les spectacles sont annulés.

Pour mémoire, au mois de janvier, nous sommes impactés par 7 représentations qui ont été annulées.

La programmation 2021-2022 va :

- respecter une ligne artistique musicale unique puisque nous construirons sur d'abord un principe de prudence, c'est le moins que nous puissions faire vis-à-vis de la situation ;
- privilégier la recherche du meilleur rapport qualité artiste/budget ;
- renoncer à l'achat de spectacles qui seraient trop onéreux, tout simplement ;
- prioriser les spectacles produits en Occitanie qui bénéficient d'une aide à hauteur de 50 %.

La préparation est en cours, son évaluation budgétaire sera évolutive en fonction des engagements définitifs. Il ne faudra pas s'étonner, je le dis en particulier à vous, Monsieur COSTES, puisque vous n'aimez pas les décisions modificatives, mais en raison de la situation, nous serons obligés de modifier le budget en cours.

Les résultats du compte administratif ont permis d'absorber le déficit de gestion cumulé de 37 000 euros et dégagent un petit reliquat, malgré la situation, de 15 000 euros. Ce reliquat sera évidemment réaffecté.

Une subvention d'équilibre qui sera à peu près de l'ordre de 300 000 euros viendra compléter le dispositif des ressources pour le TMP.

Les résultats d'investissements cumulés seront évidemment reportés et nous estimons probablement que la fourchette pour arrêter les dépenses d'investissement de l'ECP, de notre théâtre, serait aux alentours de 20 k€.

Voilà, Madame le Maire, ce que je peux dire en vitesse accélérée.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous êtes autorisé à boire, Monsieur PAYAN !

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Merci, Monsieur PAYAN, d'avoir été aussi rapide. Des discussions ont évidemment eu lieu en Commission permanente et d'ailleurs, nous l'entendons dans toutes les précautions d'usage que vous avez prises, mais c'est pour expliquer aussi aux Pibracais qui écoutent malgré l'heure du déjeuner ou du début d'après-midi, et c'est pareil, nous ne reprendrons pas tous les points ensemble. Il y a quand même dans votre exposé des choses qui nous disent : « Attention ! C'est une projection à 5 ans, à 6 ans, ne prenez pas en compte », sauf que vous mettez en exergue le 9, notamment sur la capacité d'endettement qui est le seuil qui pourrait être accepté, sauf qu'avant, dans les années qui sont plus proches, on passe à 14 ou à 15 d'endettement. Là, il y a quand même un warning assez important. Cela a été expliqué, je sais que la situation n'est pas facile, mais passer d'un désendettement à 4 à 15 faire porter que sur des investissements à court terme qui étaient nécessaires. Vous avez dit aussi tout à l'heure, Madame le Maire, que nous pouvions ne pas être d'accord, mais maintenant, nous sommes au moins d'accord sur une chose, ces investissements étaient plus que nécessaires et sont nécessaires aussi pour l'avenir de Pibrac et pour ne pas y revenir tous les deux ou trois ans non plus sur la capacité d'une population qui évolue aussi au sein de la Métropole et pour laquelle il faut absorber les besoins. Donc, le point d'alerte en ce qui nous concerne est vraiment sur cet endettement qui est très fort et sur un autre point qui a été aussi précisé.

Du coup, ce que nous voyons aussi dans vos charges, c'est qu'au niveau du personnel, notamment, vous imaginez sur les cinq prochaines années, un niveau *flat* de charges, ce qui est très surprenant, non pas que le point d'indice des fonctionnaires augmente beaucoup malheureusement pour eux sur les dernières années, mais quand même, imaginer des charges fixes même s'il ne faut pas regarder les cinq ans, cela nous paraît vraiment compliqué de se dire : la charge va forcément être présente, sauf si vous avez d'autres plans qui ne nous ont pas été proposés ici, c'est-à-dire de décentraliser, il y a des choses qui se feraient, *via* des agents municipaux qui seraient déportés sur de l'extérieur aujourd'hui. Mais il me semble assez illusoire de dire que les charges du personnel ne bougent pas sur ces cinq prochaines années et au contraire, nous risquons d'avoir une hausse des charges.

Après, vous avez fait le choix. Effectivement, il n'y a pas 36 000 façons de voir un budget, c'est-à-dire qu'après, il faut augmenter les recettes. Donc les recettes, vous faites le choix de la non-fiscalité, mais aussi – et

là aussi parce que nous en avons largement débattu – c'est qu'un point de fiscalité ne nous mène pas très loin, si je ne dis pas de bêtises, donc ce n'est pas non plus une solution. Vous avez dit que vous avez travaillé aussi avec un cabinet financier, peut-être que le rôle à fixer à ce cabinet financier était aussi de nous aider à trouver des solutions pour améliorer cette situation d'endettement et de ne pas faire porter l'endettement sur les prochaines années de façon aussi élevée.

Après, sur l'investissement nécessaire, je vais faire un petit aparté puisque vous avez parlé de l'investissement de l'école et de l'investissement sportif. Nous voyons que les derniers investissements qui ne seront pas faits seront au théâtre. Évidemment, la situation est catastrophique liée au Covid et je ne reviendrais pas non plus sur le petit mot « déficit » qui nous a déjà amenés à de longs débats pour les années précédentes, nous n'allons pas le remettre ici sur le tapis. La situation est complexe, mais si en plus, on n'investit pas au niveau du théâtre par rapport à de nouvelles configurations à venir, cela va poser aussi à long terme la difficulté de continuer à maintenir d'avoir un tel équipement. Il faudra forcément passer par de l'investissement et là aussi, je n'ai pas de solution miracle, je ne cherche pas à donner une leçon ou quoi que ce soit ici, partageons, débattons, mais ne pas faire d'investissement sur le théâtre, c'est compliqué.

Mme POUPONNEAU, Maire

Sur le théâtre, je laisserai Miguel donner quelques éléments. Simplement, pour répondre à votre question sur les charges de personnel, nous avons une hypothèse où nous essayons en effet de maîtriser la dépense. Évidemment, ce sont de grandes masses puisqu'il n'y a qu'une partie des chiffres, mais il y aura quelques légères fluctuations, c'est évident, ne serait-ce que le principe de GVT. Voilà, mais l'idée était quand même de signifier que nous étions sur une trajectoire de maîtriser ces dépenses-là.

Et pour répondre à votre autre question qu'à partir du moment où de toute façon vous n'augmentez pas les impôts, aller chercher des subventions, c'est l'hypothèse n° 1 pour faire rentrer plus de recettes et moins faire porter la dépense d'investissement sur la dette. Mais après, l'autre solution est mécanique, c'est de baisser le fonctionnement puisque si je maîtrise mes charges de fonctionnement, j'ai un report plus important sur l'investissement et j'ai besoin de moins m'endetter.

Là encore, je pense que nous aurions fait des choses similaires. C'est là-dessus qu'il va falloir travailler parce que c'est là où sont les marges de manœuvre dans la renégociation des contrats, et les dépenses que nous pouvons avoir sur des services que nous rendons. Ce sont toutes ces questions qu'il faut se poser parce que, comme l'a dit M. PAYAN, dans les charges à caractère général, ce qui explose le plus, ce sont ces fameux contrats MCO qui ont explosé et nous le subissons, c'est factuel. Vous l'avez sans doute subi aussi pour d'autres raisons, mais en tout cas, c'est une partie qui augmente considérablement. Du coup, c'est là-dessus où il va falloir essayer de dégager des marges de manœuvre en plus, bien évidemment, des frais de fonctionnement plus habituels.

Donc, c'est là où sont les marges de manœuvre : augmenter les recettes, maîtriser le fonctionnement. Les deux grosses marges de manœuvre sont là.

S'agissant de l'endettement, j'entends ce que vous me dites des 13 et 15 ans, mais c'est bien pour cela que nous vous avons montré une trajectoire de fin de mandat, c'est que, tout simplement, l'école je ne vais pas pouvoir la payer en 2026. J'ai 6 millions d'euros à sortir en deux ans, c'est un fait et les entreprises qui travaillent pour nous pour faire l'école, elles ne vont pas attendre 2026 pour que je les paye. Donc, c'est mécanique, l'endettement, c'est bien maintenant, c'est dans les deux ans qu'il faut sortir les 6 millions d'euros. Alors, je suis impatiente que vous me proposiez vos solutions et où est-ce que vous auriez trouvé les 6 millions d'euros ? En tout état de cause, c'est maintenant qu'il faut emprunter pour les financer, mais je suis d'accord avec vous. Voilà, il y a, du coup, deux années où c'est plus important, nous l'assumons, mais nous vous avons aussi montré la trajectoire pour vous dire : voilà, là, on paye l'école, on paye l'équipement sportif et après, on vient absorber évidemment cette dépense qui était un *one shot* ou sur deux ans parce que c'est maintenant qu'il faut payer.

Miguel, tu as peut-être un élément pour compléter sur l'ECP.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Sur l'ECP, donc vous avez vu à ce stade, nous avons un budget prévisible d'à peu près 20 000 euros, donc je ne sais pas comment la Direction de l'ECP va pouvoir orienter aux besoins les plus pressants, mais il est certain que peut-être à terme, il va falloir rectifier la ligne d'horizon. Je suis complètement d'accord que si on a un outil qui n'est pas en position d'offrir de l'activité normale, il faut s'y attarder. Nous allons essayer d'équilibrer notre budget, Madame BASQUIN, dans une incertitude complète. Je garde évidemment en mémoire cela.

Sur la dette, juste un petit mot. En 2021, nous sommes à 13, nous passons à 15, vous l'avez vu, mais moi qui suis un peu habitué à cet exercice, beaucoup de communes dépassent le 15 et le problème est de ne pas le dépasser trop souvent. D'accord ? Si c'est un pic, on le fixe en ligne d'horizon et il faut tout de suite remaîtriser derrière. C'est le cas de la trajectoire qui est proposée. Après, je peux vous dire que j'ai vu beaucoup de communes bien au-delà de 15.

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Je vais vous retourner quelque chose de basique que vous nous auriez retourné dans l'autre cas. Ce n'est pas parce que les autres communes le font qu'il faut le faire aussi.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Justement, nous ne le faisons pas.

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Après, l'alerte, c'est effectivement vous avez mis la trajectoire dans la mesure où sur les charges, il y a des choses qui seront peut-être à risque, est-ce qu'on est sûr de pouvoir maintenir les 9 ? J'entends que c'est une trajectoire et je ne remets pas cela en cause, mais nous sommes là aussi pour faire les points d'alerte. Cela s'est dit en Commission, mais je pense que c'était bien de le rappeler ici.

Mme POUPONNEAU, Maire

Évidemment. Mais que l'on soit très clair, les prospectives se réadaptent en fonction de la situation. Là, nous vous donnons notre vision à l'instant t . Si des choses bougent à l'instant $t+2$, il faudra refaire des choix, mais par contre, nous l'avons annoncé, l'invariant politique, le choix politique, c'est :

- pas d'augmentation d'impôt ;
- une CAF nette ;
- terminer en dessous de 10 en termes de capacité de désendettement.

Ce sont les trois invariants. Miguel, je lui ai dit clairement, les services le savent. Après, nous vous proposons cette hypothèse, mais si des choses bougent, il faudra évidemment faire d'autres choix et nous reviendrons vers vous, nous vous expliquerons ces choix, mais ce sont les trois invariants sur lesquels nous souhaitons ne pas toucher.

Mme BASQUIN, Conseillère municipale

Et nous aurons la mémoire pour cela !

Mme POUPONNEAU, Maire

En plus, tout est enregistré. Les PV sont en ligne sur le site du Conseil municipal, il n'y a pas de problème.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Juste pour revenir là-dessus, mais nous aurons l'occasion d'en parler mille fois, nous passons à 13 avec l'investissement de l'école en 2021, mais en réalité, c'est quand même au-dessus de 13 puisqu'il reste encore une tranche à faire en 2022. Vous êtes d'accord avec moi, vous l'avez vu dans le PPI. Par conséquent, la prise en compte dans l'augmentation de ce ratio, il est inhérent à cette construction. Voilà, nous le partageons, nous le poursuivons et nous essayons de corriger par la prudence. Camille POUPONNEAU m'a demandé d'être prudent, donc la prudence est illustrée dans la trajectoire financière que nous proposons.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci. Monsieur COSTES, c'est à vous.

M. COSTES, Conseiller municipal

Merci de nous donner l'occasion de débattre de l'orientation budgétaire que vous nous proposez sur la commune. Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur l'Adjoint en charge des finances. Je vous remercie d'abord de cette présentation parce qu'elle est relativement instructive et amènera des commentaires sur deux niveaux, d'une part sur la forme et d'autre part sur le fond. Je passerai rapidement sur la forme parce que ce n'est pas très important et je m'attarderai un peu plus sur le fond.

Sur la forme, vous nous avez transmis ce rapport d'orientation budgétaire. Soit, c'est une simple présentation PowerPoint qui est axée beaucoup sur des éléments généraux et de la rétrospective. Vous le rappelez, il y aura ultérieurement un débat sur le budget primitif et donc, un Conseil municipal consacré au compte administratif, donc ce n'était pas à l'ordre du jour, vous avez passé largement de temps là-dessus. Je voudrais simplement dire qu'il ne s'agit pas, au-delà du PowerPoint, d'un rapport comme je l'entends. Un rapport, ce sont des documents écrits, circonstanciés, etc., et en tout cas, au travers des tableaux, notamment pour l'appréciation des

chiffres de 2020, vous ne nous avez pas donné les éléments qui permettent d'apprécier ou de faire une analyse fine sur les chiffres que vous nous montrez.

Mme POUPONNEAU, Maire

Non, ce n'est pas un BP, donc forcément. Vous les aurez à loisir le mois prochain et je sais que vous les commenterez avec beaucoup de verve.

M. COSTES, Conseiller municipal

Tout à fait, c'est pourquoi je remets dans le cadre de la remarque qui a été faite par Monsieur PAYAN en disant qu'il ne s'agissait pas d'un BP, mais quand même, comme vous avez insisté dessus, je me permettrai de revenir sur quelques éléments.

Donc, sur le fond, vous nous avez présenté dans un premier temps une analyse de rétrospective sur laquelle nous avons déjà débattu un certain nombre de fois. Je rappelle que ce n'était pas forcément le sujet puisqu'il s'agit de la prospective budgétaire, mais sans doute, encore une fois, est-ce un artefact pour noyer le poisson de ce que j'appellerai une prévision de budget assez catastrophique. Vous nous affichez un budget de fonctionnement et d'investissement qui a été réalisé en 2020, je le répète sans que nous ayons – puisque c'est l'objet d'un prochain Conseil municipal – la capacité d'apprécier d'avoir tous les chiffres. À partir de ce que vous nous donnez, nous voyons que nous avons déjà un gros problème sur l'année 2020.

En slide 23, vous nous affichez un résultat de clôture de 686 k€, certes ! Minoré du rapport de 2019 qui est de 500 k€, cela fait donc 185 k€ d'excédent budgétaire alors que pourtant, en 2020, je vous l'ai dit en Commission permanente, vous auriez dû avoir un excédent budgétaire beaucoup plus important, car la situation oblige, vous avez eu naturellement beaucoup moins de dépenses de fonctionnement. Je rappelle que les salles, la plupart du temps, étaient fermées, cela fait moins d'électricité, on aurait pu couper l'électricité extérieure ce qui aurait fait encore moins de dépenses, moins de chauffage, moins d'eau et moins d'entretien. Il n'y a eu quasiment pas d'événement, pas de feu d'artifice, pas de fête, pas de commémoration, pas de nouveaux travaux importants comparativement à ce que nous avons pu faire sur les mêmes périodes. Donc, globalement, je voulais simplement demander et je pose la question véritablement, nous pouvons raisonnablement nous demander ce que vous avez fait de l'ensemble de cet argent de ce budget de fonctionnement des Pibracais.

Surtout, ne me dites pas que vous avez réglé des factures impayées, ce n'est pas la réalité tout à fait puisque ce que vous dites sans arrêt, ce n'est absolument pas la réalité, vous le savez, et vous présentez continuellement les choses de façon un peu alambiquée en comptabilité publique et vous le savez, j'espère que vous le savez, les factures qui arrivent après la clôture des comptes ou non payées d'une année sont basculées et payées sur l'année suivante grâce au report de budget correspondant et c'est le cas chaque année. C'est tout à fait normal. Donc, globalement, ce que vous n'avez pas payé l'année précédente, vous le basculez sur l'année suivante, il n'y a pas d'impact sur l'équilibre global des comptes et les finances de la Ville.

Alors, derrière, vous parlez de dépenses supplémentaires pour le Covid qui sont forcément négligeables, donc je rappelle, vous l'avez dit vous-même, que les masques qui ont été achetés *via* la Métropole ont été en partie remboursés par l'État, donc une fois encore, nous nous demandons vraiment ce que vous avez fait de l'argent public.

Slides 27 et suivantes. J'ai repris tous les calculs à la lumière de l'ensemble des comptes administratifs de chaque année, je comprends que c'est issu du rapport d'audit, mais je n'aboutis pas tout à fait aux mêmes chiffres. Je vous demanderai effectivement de revérifier parce qu'il y a peut-être des erreurs de calcul, notamment sur l'épargne brute, l'épargne nette et l'excédent brut de fonctionnement.

Avec les chiffres remoulés, les conclusions auraient été différentes des vôtres. L'excédent brut de fonctionnement 2019 s'élèverait non pas à 209, mais à 774 euros comme vous l'avez indiqué. Dire que l'excédent brut de fonctionnement progresse alors qu'il passe de 774 à 725 serait une conclusion, selon nos calculs, erronée puisqu'en réalité, il baisse de 49 k€.

Vous mentionnez également que le taux d'épargne brute s'améliore en 2020 en soulignant, c'est une réalité, l'effet continu de la baisse des charges financières. Il est vrai que les charges financières diminuent et je vous remercie de souligner ici notre bonne gestion, notamment dans l'action de remboursement de la dette et la renégociation des emprunts que vos municipalités et notamment les municipalités précédentes avant nous, avaient contractés à des taux prohibitifs.

Vous rappelez les efforts d'investissement de la commune pendant la mandature précédente de 10,2 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros autofinancés en soulignant, et vous l'avez rappelé, que l'effort d'équipement sur ce mandat était faible. Je m'étonne vraiment de cette présentation.

Alors, une fois encore, vous faites une présentation qui vous arrange de la situation ou bien je m'interroge une fois encore si vous avez compris quelque chose au mécanisme budgétaire. La Ville de Pibrac a un faible budget, c'est une réalité. Elle a un faible budget parce qu'elle n'a pas pu, elle n'a pas su pendant de nombreuses années – et nous avons essayé de corriger cela avec la zone de l'Escalette – attirer les entreprises sous les mandats précédents des nôtres.

Puisqu'elle a un faible budget, l'intérêt de la Ville de Pibrac est bien évidemment de ne pas faire financer les investissements sur son propre budget, mais bien évidemment de faire financer des équipements sur des fonds autres que ceux de la Ville, c'est-à-dire de la Métropole, des fonds européens, des fonds privés et je le rappelle, c'est ce que nous avons fait exactement sous notre mandat. Alors, comment peut-on dire, une fois encore, que le niveau d'investissement en équipements a été faible alors que tout le monde a vu et voit les investissements que nous avons faits à un niveau jamais égalé des investissements, je le rappelle, et c'est tout l'art de trouver des financements extérieurs sur la voirie, les trottoirs, la réfection des évacuations d'eau, des pistes cyclables, notamment celle qui est derrière Carrefour qui a été financée quasiment intégralement par des fonds européens sans compter le stade synthétique, la crèche, les équipements du théâtre – Odile BASQUIN a rappelé la nécessité d'accompagner le théâtre sur une modernisation –, la vidéoprotection, la rénovation de la Mairie et de la salle dans laquelle vous vous trouvez, de l'ancienne école Maurice Fonvieille que vous transformez aujourd'hui en Maison des citoyens et dont vous bénéficiez aujourd'hui, le City stade et j'en passe.

L'intérêt, justement de cette gestion, est de faire des investissements, mais en faisant en sorte que cela coûte le moins possible à la commune et c'est pour cela que nous avons fait autant de travaux tout en désendettant de façon continue la Ville pendant notre mandature. Vous l'avez rappelé, on arrive aujourd'hui à une situation de désendettement en année de 4.

Je rappellerai aussi un certain nombre de choses sur vos prévisions. Cela a été rappelé par Odile BASQUIN, vos prévisions d'évolution, notamment sur la masse salariale, vous avez une augmentation significative entre 2020, 2021 et 2022 pour passer à 3 300 k€. Ces évolutions ne tiennent absolument pas la route. Odile BASQUIN l'a rappelé, vous stabilisez la masse salariale à 3 300 k€ après cette forte augmentation que j'ai rappelée, alors que tous les praticiens, et vous l'avez convenu vous-même, savent qu'un coefficient de GVT (glissement vieillesse- technicité) doit être appliqué pour tenir compte de ce phénomène normal d'évolution qui est estimé à, à peu près 3,3 % annuels, ce qui correspondrait entre 2021 et la fin de votre mandat, à une augmentation à peu près de 21 %, soit presque 4 millions d'euros de masse salariale. Il faudrait donc que vous nous expliquiez, vous avez commencé à le faire, avec quel tour de passe-passe, une fois encore, on pourrait effectivement aboutir à cette non-augmentation avec la volonté pourtant affichée, vous l'avez rappelé, de renforcer certains effectifs.

L'augmentation des charges dans votre prévision n'est pas non plus à la hauteur de l'augmentation des besoins en services compte tenu de l'accroissement démographique. Si vous prenez les sources INSEE et l'évolution de la croissance démographique entre 2014 et 2019 et que vous le prolongez au-delà de 2020 et 2026, vous allez en avoir la démonstration.

Mais ce qui est de plus en plus inquiétant, Mesdames et Messieurs les Pibracais qui nous écoutez, ce sont notamment les dernières slides 38, 39 et 40 avec les projections de budget. Odile BASQUIN l'a dévoilé un peu, le sujet aujourd'hui, c'est une projection très inquiétante, car elle aboutit et vous avez le schéma, dès 2022, à l'insolvabilité de la Ville. Vous prévoyez en complément de l'école primaire, un complexe multisports et j'ai bien compris que le coût serait autour de 2 millions d'euros et on va bien se demander comment ou ce que vous allez pouvoir faire avec cette somme alors que le gymnase que vous avez construit avec vos prédécesseurs a lui-même coûté plus de 3 millions d'euros. Passons ! Il faut attendre les dernières slides pour voir des perspectives financières pour la Ville absolument plus qu'inquiétantes et j'allais dire alarmantes et ce sont celles que vous imaginez !

Je rappellerai que pendant notre mandat, nous avons baissé la dette de Pibrac. Une dette – vous l'avez rappelé – qui a diminué de plus de moitié pendant notre mandature portant à moins de 4 ans la capacité de remboursement et en laissant *in fine* en 2020 une situation extrêmement saine. Vous, aujourd'hui, vous projetez de passer cette capacité de désendettement de 4 ans à 15 ans en 2022 et je le rappelle, ce n'est pas moi, c'est votre slide au seuil d'insolvabilité de la Ville. Je voudrais vraiment que tout le monde entende, tous les Pibracais, les élus autour de la table : au seuil d'insolvabilité ! Voici donc les propositions de Madame POUAPONNEAU et de son Adjoint de porter la Ville au seuil d'insolvabilité. C'est-à-dire, qu'est-ce que cela signifie ? Aucune marge de manœuvre budgétaire, aucun autre investissement même urgent ne pourra être

honoré ni pendant cette mandature ni après pendant de nombreuses années parce qu'il faudra avoir un temps normal pour revenir et éteindre la dette. Les perspectives que vous nous affichez aujourd'hui – et je le dis avec gravité – sont particulièrement inquiétantes. Je le dis pour vous, pour les élus et pour toute cette assemblée. Je le dis également à tous les Pibracais qui nous écoutent, vous tous qui êtes autour de la table soucieux de l'argent public, ces perspectives sont catastrophiques.

Alors, je le répète, ces prévisions montrent à quel point vous jouez avec l'argent public, une sorte d'irresponsabilité, argent que nous avons pourtant sous notre mandat pris le soin d'économiser patiemment. Vous dilapidez l'argent de la Ville, c'est notre argent. Vous mettez la commune en extrême danger et vous la mettez en situation d'insolvabilité. C'est à la fois très grave et dangereux pour la suite et pour toutes les finances de la Ville.

Pour toutes ces raisons, je demande à vous tous ici, élus, responsables, de voter contre cette orientation budgétaire et de procéder à sa révision dans les plus brefs délais. Voilà ce que je voulais exprimer aujourd'hui.

Mme POUPONNEAU, Maire

Merci, Monsieur COSTES. C'est un bon acte. Vous l'avez fait pendant cinq ans, c'est un bon acte qui a eu un débat, ce n'est absolument pas un vote, le rapport d'orientation budgétaire.

Je vais essayer de vous répondre point par point et puis moi, j'ai aussi quelques petites questions à vous poser puisque vous avez été quand même en responsabilité pendant cinq ans dans cette commune.

En guise d'introduction, vous avez évoqué le fait que nous faisons le ROB sans avoir le CA ou le BP, nous faisons la même chose à la Métropole et cela ne pose de problème à personne. Ce sont des trajectoires, des prospectives et nous voterons le compte administratif en même temps que le BP, cela se fait par ailleurs. Par exemple, Jean-Luc MOUDENC procède ainsi à la Métropole.

Par rapport aux dépenses de fonctionnement qui auraient dû baisser avec le Covid, vous oubliez simplement que si les dépenses baissent, les recettes baissent aussi puisqu'un certain nombre de recettes sont issues des produits de service notamment et si on n'a pas la dépense, on n'a pas la recette qui va avec. Je pense à la cantine scolaire et autres. Donc, évidemment, baisse des dépenses, mais baisse des recettes aussi, ce qui a un impact sur le budget. Je vous passe tout le ménage supplémentaire et tous les frais d'entretien qu'il a fallu générer parce que des protocoles extrêmement rigoureux nécessitent pour maintenir les installations ouvertes d'avoir un protocole de nettoyage quotidien. Des protocoles dans les cantines sont extrêmement stricts. Alors oui, nous avons fait le choix d'essayer de maintenir le plus possible ouvert, d'avoir les protocoles les plus stricts possible et donc, s'il a fallu rajouter de l'entretien, nous avons rajouté de l'entretien pour la sécurité de tous les Pibracais et de tous les petits Pibracais que vous appelez régulièrement de vos vœux.

Par ailleurs, je prends note de votre intervention sur : « les chiffres ne sont pas les bons, j'ai refait les miens et les miens, c'est la vérité ». Cela me rappelle des heures sombres, mais vous faites ce que vous voulez comme méthode, s'il y a des contre-chiffres, s'il y a la vérité universelle, la vôtre, pas celle des autres, ce qu'on vous dit là, c'est du mensonge. Bon, voilà ! Cela m'interroge sur la manière de faire, mais vous n'en êtes pas à votre premier coup d'essai.

Par rapport aux entreprises, je vous rappelle que c'est Toulouse Métropole qui perçoit en grande partie toutes les taxes d'entreprises territoriales. Donc, la marge, est-ce que cela entraîne l'installation d'entreprises sur la Ville ? C'est relativement faible.

Et puis, enfin, vous nous avez décrit votre stratégie et vous l'avez opposée à la nôtre. Donc, je voudrais reprendre ces points. Vous allez me confirmer si vous êtes d'accord ou pas au vu des chiffres puisque visiblement vous avez vos propres chiffres.

En tout cas, sur votre mandat 10,2 millions d'euros d'investissement, 6 millions d'euros de recettes, il reste donc 4,2 millions d'euros que vous avez financés, en effet, en autofinancement, en grande partie. C'est ce qui vous permet d'avoir une capacité de désendettement très faible puisque ces 4,2 millions d'euros qui vous manquaient pour faire les 10,2 millions d'euros d'investissement, vous les avez utilisés, vous les avez eus grâce à de l'autofinancement et grâce aux sous de la commune. Si on récapitule un petit peu, comment vous avez fait ? Vous avez eu plus de 1,2 million ou 1,3 million d'euros de legs, c'est une situation exceptionnelle, Monsieur COSTES, donc ces 4,2 millions d'euros que vous avez pu faire sans emprunter, vous avez pu majoritairement le faire parce que d'abord pour un peu moins d'un tiers, vous avez eu un legs. Ça, c'est une situation exceptionnelle.

Ensuite, nous l'avons voté tout à l'heure, vous avez fait procéder à un certain nombre de cessions. Vous avez vendu les bijoux de la couronne et ainsi, vous avez donc pu ne pas emprunter parce que vous avez vendu un certain nombre de bâtiments ou de terrains communaux.

Ensuite et c'est ça qui est intéressant, quand on regarde le résultat des années passées, il y a un fonds de roulement qui s'écroule, donc vous avez été chercher quelque part dans le matelas, dans les noisettes de la commune.

Donc, en effet, votre stratégie – et on l'a souligné – est une stratégie de désendettement, mais vous avez pu le faire grâce à un legs, grâce à des cessions et grâce aux provisions de la commune. Aujourd'hui, cette stratégie, Monsieur COSTES, est arrivée à bout parce que je serais ravie et c'est là où je vous attends parce qu'on est sur un débat et que vous devez donc nous exprimer votre vision des choses, c'est ça l'objectif, on vous a expliqué la nôtre, expliquez-nous la vôtre, comment vous alliez financer sans vous endetter les 6 millions d'euros d'une école que vous avez vous-même lancée ? Parce que je le disais, legs, cession, matelas, ce n'est pas interminable, il y a un moment où ça s'arrête. Le legs, il n'y en a pas, nous n'en avons pas eu pour 2021. Les cessions, il ne reste plus grand-chose à vendre. Le matelas, vous l'avez largement attaqué, donc maintenant, expliquez-moi, comment sans vous endetter, sans toucher à ces quatre années magnifiques de désendettement auxquelles vous êtes parvenus, vous auriez financé l'école que vous avez vous-même engagée et qui coûte 6 millions d'euros ? Je vous écoute.

M. COSTES, Conseiller municipal

Nous n'allons pas renverser les rôles puisque c'est vous qui êtes en responsabilité.

Mme POUPONNEAU, Maire

Ah, voilà ! Parce que vous auriez été dans la même situation que nous, Monsieur COSTES et que vous auriez dû vous endetter comme nous, Monsieur COSTES ! Et que nous nous endettons pour un projet que vous avez vous-même lancé.

M. COSTES, Conseiller municipal

Laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompue.

Mme POUPONNEAU, Maire

En fait, ici, c'est moi qui fixe les règles.

M. COSTES, Conseiller municipal

Simplement, c'est un débat, c'est moi qui parle et vous me permettez de continuer ce que j'exprime. C'est vous qui êtes à la manœuvre, donc c'est à vous de proposer des solutions. Moi, je souligne simplement, comme cela a été fait par Odile BASQUIN, le niveau extrêmement critique et alarmant que nous allons atteindre en 2022 et je rappellerai et j'ai rappelé dans mes propos que j'ai exprimés il y a quelques instants, la nécessité qui doit être la préoccupation de chacune des communes, en particulier de celle de Pibrac d'aller chercher des financements extérieurs. C'est de pouvoir faire financer sur la Métropole des travaux qui auraient pu ne pas être faits, de pouvoir essayer de faire financer *via* des supports extérieurs privés ou des supports européens des travaux qui auraient dû être faits, mais auraient de toute manière grevé le budget communal de manière à faire en sorte de passer le maximum d'investissements sur des budgets qui ne sont pas de la commune.

Mme POUPONNEAU, Maire

Allez-y ! École, première tranche, année 2020.

Expliquez-moi les subventions exceptionnelles que vous avez eues d'organismes extérieurs, DETR 300 000 euros, Conseil Départemental 300 000 euros...

M. COSTES, Conseiller municipal

80 % et quasiment 100 % de financement de l'aire de covoiturage...

Mme POUPONNEAU, Maire

Je vous parle de l'école, Monsieur COSTES, que vous avez lancée à 6 millions d'euros.

M. COSTES, Conseiller municipal

Je vous donne un exemple. Il y a tout à fait possibilité, mais il faut être inventif, je vous laisse le soin de l'être.

Mme POUPONNEAU, Maire

On l'a vu sur votre première tranche, vous avez été très inventif !

M. COSTES, Conseiller municipal

80 % de financements sur des fonds européens de l'opération de l'aire de covoiturage et de la piste cyclable qui jouxte le Carrefour Market.

Mme POUPONNEAU, Maire

Elle a coûté combien l'aire de covoiturage ?

M. COSTES, Conseiller municipal

L'aire de covoiturage, elle a été financée à 80 % par l'Europe. Elle a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme POUPONNEAU, Maire

D'accord là, je vous parle d'une école à 6 millions d'euros.

M. COSTES, Conseiller municipal

Le sujet n'est pas là. Si vous me permettez, je continue ma démonstration. Je vous ai dit qu'il y a un certain nombre de fonds que l'on pouvait solliciter, donc il vous appartient de monter au créneau pour pouvoir trouver toutes les marges de manœuvre et de les apprécier pour pouvoir postuler au moment opportun et récupérer ces fonds qui sont disponibles.

Le deuxième point, vous parliez de la CFE au niveau de la dynamisation de l'aire de l'Escalette et du fait que les commerces pouvaient augmenter et que le profit de cette recette passait à Toulouse Métropole. Effectivement, vous avez tout à fait raison, elle passe à Toulouse Métropole, mais la situation selon laquelle cette compensation a été calculée, elle a été calculée dans une situation où Pibrac n'avait pas le même niveau de commerçants et en tout cas, pas celui qu'il pourrait avoir dans les années qui sont projetées. Donc, il vous appartient encore une fois de veiller à ce que la part correspondante à ce surplus de taxes qui sera collecté *via* Toulouse Métropole puisse revenir derrière vers la Ville de Pibrac. Là, je vous donne encore des pistes de possibilités.

Mme POUPONNEAU, Maire

Et sous votre mandat, vous avez pu augmenter de combien cette part grâce aux entreprises que vous avez fait venir ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Nous avons commencé, vous allez pouvoir en bénéficier. Nous avons remis sur pied la zone de l'Escalette qui avait été gelée pendant 20 ans.

Mme POUPONNEAU, Maire

Mais pour combien d'euros de recettes supplémentaires, Monsieur COSTES ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Le temps que les entreprises s'installent puisqu'il y a une cinétique de construction, vous allez bénéficier d'un accroissement...

Mme POUPONNEAU, Maire

À hauteur de 6 millions d'euros ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Je dis que vous allez bénéficier d'un accroissement. Ne faites pas celle qui ne comprend pas, vous allez bénéficier d'un accroissement significatif lissé sur la période de la mandature de 6 ans de cette taxe perçue par la Métropole et qui pourrait, sous réserve de le négocier, revenir à la Ville de Pibrac pour une partie.

Vous me parliez des cessions. Pibrac a encore dans son patrimoine un certain nombre de terrains, de bâtis, de fonciers, dont il conviendra le moment opportun de s'interroger sur quels sont les coûts de maintien de ces bâtiments, de ces terrains par rapport à l'intérêt qu'il y a à désendetter la Ville et en tout cas, limiter l'emprunt que vous allez faire et qui va porter la Ville au seuil d'insolvabilité dès 2022.

Voilà, je vous ai donné quelques pistes. Je vous laisse le soin d'y réfléchir avec votre excellent adjoint, Monsieur PAYAN, et de revenir vers nous comme je l'ai proposé, peut-être avec des solutions qui nous permettraient de repasser sur un seuil de solvabilité.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous auriez financé l'école en récupérant une petite partie de la CVAE des entreprises qui s'implantent...

M. COSTES, Conseiller municipal

En tout cas, Madame le Maire, nous aurions financé l'école, certainement pas avec ce niveau d'endettement !

Mme POUPONNEAU, Maire

Mais en fait, le coût de l'école à 6 millions d'euros, c'est votre projet !

M. COSTES, Conseiller municipal

Oui, mais avec un plan qui n'était pas celui-là ! Nous l'aurions financée de façon différente.

Mme POUPONNEAU, Maire

Donc, vous l'auriez financée grâce à des financements européens ou des mécénats et grâce à des entreprises qui s'installent sur l'Escalette et en vendant les terrains du Bernet ? C'est cela ? Vous pensez que vous seriez arrivés à 6 millions d'euros comme cela ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Nous aurions financé cet investissement sans obérer la capacité...

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous vous seriez endetté, Monsieur COSTES, comme tout le monde, parce que vous n'avez aucune marge de manœuvre.

M. COSTES, Conseiller municipal

Sans obérer la capacité que vous nous présentez aujourd'hui qui est absolument catastrophique.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous voyez bien, quand même, que les propositions que vous faites, on n'arrive pas à 6 millions d'euros, c'est rationnel. Vous le voyez bien ! Vous êtes d'accord avec moi ? Ce n'est pas de la politique politicienne, vous voyez bien que ce que vous proposez ne permet pas d'arriver à 6 millions quand même !

M. COSTES, Conseiller municipal

Je répète ce que je dis, nous aurions proposé un financement qui normalement faisait, en général on a un investissement de la Ville qui est à peu près entre 20 et 30 %, mais en tout cas, nous aurions proposé un financement qui n'aurait pas été de nature à obérer, comme vous le faites aujourd'hui, la capacité de la Ville, c'est-à-dire de porter la Ville à une situation d'insolvabilité en 2022. Il y a des choix à faire, nous les aurions faits et nous nous serions débrouillés, peut-être avec une certaine forme d'ingéniosité et je vous la laisse aujourd'hui, je ne suis pas aux manettes, pour essayer de trouver à l'extérieur des financements qui nous accompagnent.

Mme POUPONNEAU, Maire

L'ingéniosité, nous l'avons vue sur la tranche 1 que vous avez démarrée avec une subvention DETR de 300 000 euros, une subvention du Département de 300 000 euros, ce qui est la règle qui s'applique à tous. Il n'y a même pas eu une intervention politique à faire, c'est une règle générale qui s'applique à toutes les communes du Département qui font une école et pas un centime de plus. La CAF, peut-être, mais ça, c'est pareil, c'est mécanique. Donc là, nous avons vu votre degré sur la phase 1 de l'école.

M. COSTES, Conseiller municipal

Le degré d'ingéniosité ne se mesure pas uniquement à la capacité de recevoir des fonds publics. Je vous rappelle ce qui a été fait sur les projets COMMUTE et il y en a d'autres qui sont en cours d'élaboration. Vous avez tout à fait la possibilité...

Mme POUPONNEAU, Maire

Les COMMUTE financent des écoles, Monsieur COSTES ?

M. COSTES, Conseiller municipal

Je vous donne un exemple vous avez tout à fait la capacité de...

Mme POUPONNEAU, Maire

Donnez-moi un exemple de financement autre que nous aurions pu avoir sur l'école.

M. COSTES, Conseiller municipal

Vous auriez tout à fait la capacité à trouver des mécanismes de financements extérieurs qui n'auraient pas obéré cette capacité, donc je vous laisse réfléchir et revenir vers nous avec des propositions.

Mme POUPONNEAU, Maire

Cela s'appelle du blabla, mais nous vous remercions pour votre contribution toujours très constructive. Monsieur PAYAN, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Juste, Monsieur COSTES, je vous prierai quand même, nous sommes dans un Conseil municipal et vous n'êtes pas obligé d'être désobligeant à mon endroit. Nous voyons bien l'espèce de mépris que vous employez lorsque vous vous adressez à moi. Je ne pense pas être plus spécialiste que vous, mais en tous les cas, vous qui êtes un grand professionnel, j'essaie de tirer les meilleures conséquences du professionnalisme que vous avez ! Les factures qui ont été payées en 2020 qui concernent 2019, je les ai, je vous les communiquerai...

M. COSTES, Conseiller municipal

J'irai les voir.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Arrêtez de dire que nous inventons quelque chose.

M. COSTES, Conseiller municipal

Ce n'est pas ce que je dis. Je dis que vous les auriez basculées sur les années d'après. Budgétairement, c'est neutre.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Laissez-moi juste terminer. C'est juste sur la question du rapport à l'autre. S'il vous plaît vous n'êtes pas obligé de m'insulter.

M. COSTES, Conseiller municipal

Je ne vous insulte nullement.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Vous n'êtes pas obligés d'aller vous plaindre au Préfet, comme vous l'avez déjà fait et j'espère qu'il a bien rigolé en regardant votre lettre, en disant que j'étais cynique et véhément. Écoutez ! Nous ne sommes pas d'accord sur la manière de conduire les affaires financières de la commune, il faut en prendre acte. Vous avez très mal géré le legs par exemple, je pourrais le développer, mais ce sont des choix que vous avez faits.

Ensuite, lorsque notre Maire vous pose des questions très concrètes, vous ne répondez pas. Voilà, c'est tout ! Maintenant, juste pour terminer, lorsque vous vous exprimez à moi, s'il vous plaît, faites-le de manière dure, comme vous le voulez, mais sans insulte.

M. COSTES, Conseiller municipal

Je n'ai insulté nullement personne et vous le savez très bien.

Mme POUPONNEAU, Maire

Vous avez juste sous-entendu que nous n'y comprenions rien et que nous étions idiots. Juste. Vous l'avez juste sous-entendu.

M. COSTES, Conseiller municipal

Vous savez dans la compréhension, il y a une compréhension explicite et une compréhension implicite. Vous comprenez ce que vous voulez. Simplement, je vous exprime mon ressenti qui n'est pas uniquement le mien, mais qui doit être celui de beaucoup de Pibracais et je ne pense pas qu'ils accepteront de voir la commune porter les finances à leur seuil d'insolvabilité d'ici 2022. Donc, vous êtes à la commune et vous avez souhaité l'être, tant mieux. Maintenant, il vous appartient d'assumer vos responsabilités et de proposer à la Ville des solutions qui permettent de combiner le niveau d'investissement qui est absolument nécessaire parce que des

investissements doivent être faits aussi bien pour l'école, mais aussi bien pour les équipements sportifs, mais le faire dans des conditions acceptables et c'est votre rôle. Maintenant, nous sommes aussi dans notre rôle de dénoncer ce pour quoi nous ne sommes pas d'accord et c'est ce que je fais aujourd'hui.

Mme POUPONNEAU, Maire

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BEN, Adjoint au Maire

Je veux bien intervenir si vous me le permettez, ce sera très court. Je note que Monsieur l'ancien Maire, Bruno COSTES, a des possibilités de nous offrir des subventions ou des aides de toutes parts, qu'il les a écrites avec son ancienne équipe, mais qu'il n'est pas citoyen et que du coup, il ne veut pas le partager avec nous alors que nous avons posé des questions totalement précises de la part de Madame le Maire auxquelles vous n'avez pas répondu. Nous terminerons sur cela. Les Pibracais se feront d'eux-mêmes une idée.

M. COSTES, Conseiller municipal

J'espère que vous rigolez, Monsieur BEN !

Mme POUPONNEAU, Maire

Encore aurait-il fallu être constructif et vouloir faire avancer Pibrac plutôt que de détruire certains !

Délibération n° 202102DEAC14 "FINANCES"

Objet : Rapport et débat d'orientation budgétaire 2021

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée municipale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2312-1 pour les communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Conformément aux dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil municipal prend non seulement acte de la tenue d'un débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Madame le Maire présente donc le rapport, annexé à la présente délibération, et fait état de la situation financière de la ville et des orientations du projet de budget 2021.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE :

- de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Cela a été un peu évoqué durant ce Conseil municipal, mais je voulais vous dire que pour les fêtes de fin d'année, nous avons opté pour d'autres alternatives puisqu'un certain nombre de manifestations n'ont pas pu avoir lieu. C'est le cas du livre qui a été distribué aux enfants dans les écoles, le jeu virtuel dont nous avons largement parlé avec la Fée Des Rations, le colis aux aînés qui a été offert par le CCAS qui était avant tout un moyen de refaire du lien et de voir nos aînés qui sortent très peu ces derniers temps. Et puis, les vœux, cette année, ont été faits en vidéo.

Cette manière de continuer à faire du lien, nous l'avons aussi connue dans les associations et auprès des bénévoles que je tiens à remercier chaleureusement. Je pense aux cours de la MJC qui se font en visio, aux activités du Centre social, à toutes les associations qui proposent d'autres alternatives que le présentiel. Je voudrais aussi une nouvelle fois les remercier.

Nous l'avons aussi largement dit durant ce Conseil municipal, la culture est très affectée. Nous avons quand même essayé de réfléchir à la façon de maintenir le lien malgré la crise et donc, la Mairie a fait une proposition

à l'ensemble des commerçants de la Ville de pouvoir les mettre en lien avec des artistes pour qu'à défaut d'avoir des lieux d'exposition, les commerces restants ouverts, on puisse faire rentrer un peu d'art et de culture dans les commerces. Nous avons eu 13 réponses positives et nous allons organiser cela.

Quelques points sur les travaux pour vous dire aussi que des cubes acoustiques sont dorénavant disposés dans la cantine. D'après les premiers retours des utilisateurs, ces cubes ont bien restreint le bruit qui était assez pénible. De nouveaux parkings à vélos ont été installés un peu partout, notamment à l'école du Bois de la Barthe et au gymnase de la Castanette et que la médiathèque a eu une seconde vie au mois de décembre.

Vous dire aussi que sur la vaccination, nous n'avons pas de créneaux spécifiques, nous, Mairie, à attribuer. Actuellement, le centre de Colomiers reçoit 24 doses, donc nous sommes en zone de tension très nette, mais en tout cas, la commune a souhaité proposer aux Pibracais qui ont eu un rendez-vous, mais qui ne peuvent pas s'y rendre parce qu'ils n'ont personne pour les accompagner, qu'ils ne peuvent pas conduire et qu'ils ne peuvent pas se rendre sur les centres de vaccination, nous mettons en place la navette pour les y accompagner, mais il faut avoir le rendez-vous et c'est quand même le stade le plus compliqué.

S'agissant des conseils de quartier, l'ensemble des flyers avaient été distribués il y a quelques semaines dans vos boîtes aux lettres. Nous avons reçu une soixantaine de candidatures, ce qui est bien pour une commune comme Pibrac. Les heureux élus seront contactés prochainement pour un premier échange en visio.

Commencent aussi – c'était un autre engagement – jeudi, les états généraux du logement qui visent à faire le point sur les questions d'urbanisme. Nous aurons une conférence en visio. Le lien sera accessible depuis le site Internet de la commune avec l'AUAT pour présenter les grandes lignes du PLUi-H, du PLH et du POA.

Ensuite, à partir du 15, nous mettrons en ligne une charte qui vise à encadrer les pratiques en matière d'urbanisme sur la commune. Les Pibracais auront un mois pour contribuer à cette charte et ensuite, nous ferons une restitution de la charte amendée de la participation des Pibracais au 15 avril.

Voilà un petit peu pour les perspectives. Nous nous revoyons début mars pour le vote du budget primitif et je vous souhaite à tous une bonne fin de semaine.

La séance est levée à 15h30.